Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°8-2019-084

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2019

Sommaire

DDCSPP 08

8-2019-07-11-003 - Arrêté DDCSPP 2019-129 attribuant l'habilitation sanitaire pour 5 ans à Monsieur Jordan Wallez (3 pages) Page 3

8-2019-06-24-009 - Arrêté n° 2019/370 portant désignation des représentants de l'administration au sein de la commission de réforme pour la fonction publique hospitalière (3 pages) Page 7

DDFIP08

8-2019-07-17-003 - Arrêté préfectoral nomination agent comptable de la MDPH (2 pages) Page 11

DDT 08

8-2019-07-12-001 - Arrêté n° 2019-399 portant dérogation à l'arrêté n° 2019-133 relatif aux mesures de prévention et de surveillance à mettre en place en matière d'élevage, de déplacement en forêt et d'activités professionnelles en forêt, dans le périmètre d'intervention suite à la découverte de cas de peste porcine africaine sur des sangliers sauvages en Belgique. (6 pages) Page 14

8-2019-07-15-002 - Arrêté préfectoral n° 2019-402 portant prescriptions spécifiques au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant travaux d'assainissement : réseaux et station d'épuration. Commune de Foisches (5 pages) Page 21

DIRECCTE 08

8-2019-07-15-001 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail - Promotion du 14 juillet 2019 (64 pages) Page 27

Préfecture 08

8-2019-07-10-001 - AP 100719 SSE refonte statuts (11 pages) Page 92

8-2019-07-16-001 - AP portant agrément d'un agent de police municipale M. Romuald PETITPIERRE (2 pages) Page 104

8-2019-07-16-002 - ARRÊTÉ 2019_404 DU 16 JUILLET 2019 PORTANT ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AOUSTE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES (12 pages) Page 107

8-2019-07-12-002 - Ordre du jour CDAC du 22 août 2019 (1 page) Page 120

SDIS 08

8-2019-05-29-014 - 2019-543 Portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 14 juillet 2019 - (5 pages) Page 122

8-2019-05-06-007 - 460/2019/SDIS Portant organisation du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'année 2019 (3 pages) Page 128

DDCSPP 08

8-2019-07-11-003

Arrêté DDCSPP 2019-129 attribuant l'habilitation sanitaire pour 5 ans à Monsieur Jordan Wallez

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

ARRETE DDCSPP 2019-129
attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur Jordan WALLEZ

Le Préfet,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-5, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le Décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1er août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le Décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal Joly, en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu l'Arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire;

Vu l'Arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2018 nommant M. Hervé DESCOINS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes à compter du 28 mai 2018;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2018-719 du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Hervé DESCOINS en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

Vu la demande présentée par Monsieur Jordan Wallez né le 10 juin 1992 à Mons (Belgique) et domicilié professionnellement au 24 rue des Grains 08220 Chaumont-Porcien ;

Considérant que MonsieurJordan Wallez remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;

A R R Ê T E

Article 1er : abrogation

L'arrêté DDCSPP n° 2019-049 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur vétérinaire Jordan Wallez est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : attribution de l'habilitation sanitaire

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur Jordan Wallez, docteur vétérinaire dans les départements des Ardennes et de l'Aisne administrativement domicilié au 24 rue des Grains 08220 Chaumont Porcien.

Article 3 : renouvellement

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet des Ardennes, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 4 : engagement

Monsieur Jordan Wallez, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : police sanitaire

Monsieur Jordan Wallez pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : non respect du présent arrêté

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 7 : exécution

Le Préfet des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes et le docteur Jordan Wallez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 11 juillet 2019

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
et par délégation
Le chef du service santé, protection des animaux et
environnement,

Dr Vét. Abdelrazak ZERIFI

Délai et voie de recours

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet des Ardennes, 1, place de la préfecture, BP 60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex ;
- soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

DDCSPP 08

8-2019-06-24-009

Arrêté n° 2019/370 portant désignation des représentants de l'administration au sein de la commission de réforme pour la fonction publique hospitalière

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

Arrêté n° 2019/ 370

portant désignation des représentants de l'administration au sein de la commission de réforme pour la fonction publique hospitalière

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre IV du code des communes, notamment la section III du chapitre VII du titre 1er,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 modifiée relative au droit des malades et à la qualité du système de santé,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 48-1907 du 18 décembre 1948 modifié relatif aux limites d'âge des personnels civils de l'Etat, des établissements publics de l'Etat et d'autres organismes, et instituant notamment une prolongation d'activité de deux ans en faveur de certains fonctionnaires,

Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 modifié au régime de sécurité sociale des agents permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial,

Vu le décret n° 63-1946 du 24 décembre 1963 modifié relatif à l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité aux agents permanents des collectivités locales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 92-556 du 25 juin 1992 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique hospitalière sur le territoire métropolitain de la France,

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés dans l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime des retraites des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales,

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral n° 56 du 11 juin 2008 désignant les représentants de l'administration au sein de la commission de réforme compétente à l'égard de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-478 du 18 septembre 2015 portant désignation des représentants de l'administration au sein de la commission de réforme pour la fonction publique hospitalière,

Vu le résultat du tirage au sort effectué le 23 mai 2019,

Considérant l'acceptation de M. CAMUS Guy et M. COURTOIS Marc en qualité de membres titulaires et Mme DA COSTA Françoise, Mme NICOLAS-VIOT Dominique, M. BOULIFARD Pierre et Mme DRAPIER Colette en qualité de membres suppléants,

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 2015-478 du 18 septembre 2015 susvisé est abrogé.

Article 2 : Sont nommés membres représentant de l'administration au sein de la commission départementale de réforme compétente à l'égard des agents de la fonction publique hospitalière :

1/ Deux représentants titulaires du conseil d'administration désignés par l'autorité territoriale :

Membres titulaires de l'administration pour les commissions départementales de réforme de la fonction publique hospitalière

N° 1 : M. CAMUS Guy
N° 2 : M. COURTOIS Marc

2/ Quatre représentants suppléants du conseil d'administration désignés par l'autorité territoriale :

Suppléants de M. CAMUS Guy

N° 3 : Mme DA COSTA Françoise
N° 4 : Mme NICOLAS-VIOT Dominique

Suppléants de M. COURTOIS Marc

N° 5 : M. BOULIFARD Pierre
N° 6 : Mme DRAPIER Colette

Article 3 : Le mandat des représentants de l'administration prend fin lorsqu'ils cessent d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Charleville-Mézières, le 24 JUIN 2019

P/Le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Christophe HERIARD

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes 1, place de la Préfecture – B.P. 60002 – 08005 Charleville-Mézières cédex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau – 75800 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du lycée – 51036 Châlons-en-Champagne cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

DDFIP08

8-2019-07-17-003

Arrêté préfectoral nomination agent comptable de la MDPH

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

ARRETE N° 405

Portant nomination de l'agent comptable auprès du groupement d'interêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes

Le Préfet des Ardennes,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 portant création, à compter du 1er janvier 2006, des Maisons Départementales des Personnes Handicapées,

Vu l'article L 146-4 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2005-157 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et modifiant le code de l'action sociale des familles (partie réglementaire),

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant Monsieur Pascal Joly en qualité de préfet des Ardennes,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées en date du 19 décembre 2005,

Vu l'avis de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques du 12 mars 2018,

ARRETE

Article 1 : Le payeur départemental, chargé de la Paierie départementale des Ardennes, est nommé agent comptable du groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes.

Article 2 : Le Préfet des Ardennes et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au payeur départemental, agent comptable.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le 17 JUIL. 2019

Le préfet,
Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général Absent,
La Sous-Préfète de Sedan,

Marie CORNET

Voies et délais de recours :

Dans un délai de deux mois à compter de la publication de cet arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Ardennes, 1, place de la Préfecture- BP60002-08005 Charleville-Mézières cedex ;

- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le mistre des Solidarités et de la Santé, 14, avenue Duquesne 75350 Paris ;

- soit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cédex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

1, place de la Préfecture BP 6002 08005 Charleville-Mézières Cédex – Téléphone : 03.24.59.66.00
site internet des Services de l'État : www.ardennes.pref.gouv.fr

DDT 08

8-2019-07-12-001

Arrêté n° 2019-399 portant dérogation à l'arrêté n° 2019-133 relatif aux mesures de prévention et de surveillance à mettre en place en matière d'élevage, de déplacement en forêt et d'activités professionnelles en forêt, dans le périmètre d'intervention suite à la découverte de cas de peste porcine africaine sur des sangliers sauvages en Belgique.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Arrêté n°2019-399
portant dérogation à l'arrêté n° 2019-133 relatif aux mesures de prévention et de surveillance à mettre en place en matière d'élevage, de déplacement en forêt et d'activités professionnelles en forêt, dans le périmètre d'intervention suite à la découverte de cas de peste porcine africaine sur des sangliers sauvages en Belgique

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la directive 2002/60/CE du Conseil du 27 juin 2002 établissant des dispositions spécifiques pour la lutte contre la peste porcine africaine et modifiant la directive 92/119/CEE, en ce qui concerne la maladie de Teschen et la peste porcine africaine ;

Vu la décision 2003/422/CE de la Commission du 26 mai 2003 portant approbation du manuel de diagnostic de la peste porcine africaine ;

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment son article L. 201-4 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code forestier ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant Monsieur Pascal JOLY en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu le décret du 8 août 2017 nommant Madame Marie CORNET en qualité de sous-préfète de Sedan ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les mesures de lutte contre la peste porcine africaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R212-10, R212-11 et R212-18 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 relatif aux mesures de prévention et de surveillance à mettre en place en matière de chasse et d'activité forestière et dans les exploitations de suidés dans le périmètre d'intervention suite à la découverte de cas de peste porcine africaine sur des sangliers sauvages en Belgique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-529 du 14 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Christophe HERIARD, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-133 relatif aux mesures de prévention et de surveillance à mettre en place en matière d'élevage, de déplacement en forêt et d'activités professionnelles en forêt, dans le périmètre d'intervention suite à la découverte de cas de peste porcine africaine sur des sangliers

sauvages en Belgique ;

Considérant la nécessité de limiter au maximum le risque d'introduction de la peste porcine africaine sur le territoire du département des Ardennes ;

Considérant la demande effectuée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand-Est en vue de réaliser des prélèvements sur les communes de Sapogne-sur-Marche, Matton-Clémency et Puilly-et-Charbeaux ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

ARRÊTE

Article 1er : Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n°2019-133 susvisé, les personnes mandatées par la DREAL Grand-Est, l'agence française pour la biodiversité ou l'agence de l'eau Rhin-Meuse afin d'effectuer des prélèvements dans le cadre des réseaux de surveillance de l'état des eaux sont autorisées à pénétrer en forêt dans le cadre de ces opérations sur les communes de Sapogne-sur-Marche, Matton-Clémency et Puilly-et-Charbeaux.

Le descriptif des stations de prélèvements localisée en zone blanche est annexé au présent arrêté.

Les mesures de biosécurité annexées au présent arrêté devront être respectées.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État des Ardennes et affiché en mairie de Sapogne-sur-Marche, Matton-Clémency et Puilly-et-Charbeaux.

Une copie sera adressée à M. le préfet de la zone de défense Est, à la DREAL Grand-Est et au maire de Sapogne-sur-Marche, Matton-Clémency et Puilly-et-Charbeaux.

Article 3 : Dans le délai de recours de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet des Ardennes – 1 place de la préfecture – BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières cedex ;

- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Hôtel de Villeroy – 78, rue de Varenne – 75349 Paris SP 07 ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site de *www.telerecours.fr*.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de l'arrondissement de Sedan, le commandant du groupement de gendarmerie des Ardennes, la directrice départementale des territoires des Ardennes, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des

Ardennes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et les maires de Sapogne-sur-Marche, Matton-Clémency et Puilly-et-Charbeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Charleville-Mézières, le 12 JUIL. 2019

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Sedan,

Marie CORNET

Annexe 1 : Stations de prélèvement localisées en zone blanche dans les Ardennes

Code INSEE	COMMUNE	THEME	STATION
08281	Matton-et-Clémency	CHIMIE ESOUT	00883X0046 MATTON-ET-CLEMENCY
08347	Puilly-et-Charbeaux	CHIMIE ESOUT	00883X0044 PUILLY-ET-CHARBEAUX
08399	Sapogne-sur-Marche	INVERTEBRES	02115950 LA MARCHE À SAPOGNE-SUR-MARCHE
08399	Sapogne-sur-Marche	MACROPHYTES	02115950 LA MARCHE À SAPOGNE-SUR-MARCHE
08399	Sapogne-sur-Marche	CHIMIE ESUP	02115950 - LA MARCHE À SAPOGNE-SUR-MARCHE
08399	Sapogne-sur-Marche	POISSONS	02115950 - LA MARCHE À SAPOGNE-SUR-MARCHE

Annexe 2 : Mesures de biosécurité à respecter lors d'interventions en forêt en zone blanche

Principales mesures de biosécurité :

1. circuler avec le véhicule uniquement sur les routes empierrées / revêtues ; garer ces véhicules (voiture et grumiers) en bordure de ces routes ; uniquement route revêtue pour le porte-engins ;

2. charger le bois exclusivement depuis une route revêtue ou empierrée : ne pas pénétrer dans les parcelles ;

3. ne pas travailler la nuit et, de jour, proscrire tous travaux et activités dans des zones où la visibilité au sol n'est pas bonne ;

4. ne jeter aucun déchet alimentaire en forêt ou à proximité, utiliser un sac poubelle qui sera éliminé de retour à la maison via les ordures ménagères ;

5. ne pas emmener de chiens ;

6. signaler les cadavres de sangliers rencontrés lors des activités forestières en utilisant le numéro vert suivant 08 00 73 08 40 ; ne pas s'approcher, ni toucher, ni déplacer lesdits cadavres, mais marquer / repérer, voire géolocaliser son emplacement (cf. protocole ci-joint de géolocalisation) ;

7. nettoyer soigneusement à l'eau, puis désinfecter par pulvérisation d'un produit virucide, les mains (gel hydro-alcoolique), les bottes, et équipements et matériels entrés en contact avec la terre ;

8. pour les véhicules utilisés entrés en contact avec la terre (inclus stationnement sur les bordures en terrain naturel) nettoyer soigneusement à l'eau, puis désinfecter par pulvérisation d'un produit virucide ;

9. ne pas pénétrer dans une exploitation de porcs ou de sangliers, ni entrer en contact avec ces animaux pendant minimum 48h (= 2 nuitées) après la réalisation des activités forestières autorisées à titre dérogatoire.

Matériel à prévoir pour la biosécurité :

- tenue vestimentaire, lavable à 60°C, strictement réservée aux activités forestières autorisées à titre dérogatoire en zone blanche ;
- 1 paire de botte strictement réservée aux activités suscitées en zone blanche ;
- 1 bassine individuelle pour laver les bottes (pas de pédiluve collectif) ;
- 1 brosse individuelle pour enlever la boue ;
- un bac spécifique pour stocker les bottes nettoyées/désinfectées dans le véhicule ;
- un bac spécifique pour stocker les équipements et matériels entrés en contact avec la terre, en attendant leur nettoyage et désinfection dès retour au domicile professionnel ;
- du gel hydro-alcoolique (éthanol 70%) pour les mains ;
- bidons d'eau savonneuse ;
- 1 à 2 pulvérisateurs à main ou sous pression contenant un virucide (virkon, septicid, eau de javel) ;
- sacs poubelles avec lien de fermeture pour les éventuels déchets alimentaires.

Préalablement à la réalisation d'un chantier autorisé :

Communication à la direction départementale des territoires (DDT), à minima 48 h avant :
- des dates de début et de fin de chantier programmées ;

- pour les entreprises intervenant dans la zone infectée Belge, transmission aux DDT d'une attestation de nettoyage et désinfection du matériel, engin et véhicule.

En forêt :

A l'arrivée :

- circuler avec le véhicule uniquement sur les routes empierrées / revêtues (uniquement route revêtue pour le porte-engins) ;
- garer le véhicule en bordure d'une route empierrée / revêtue (uniquement route revêtue pour le porte-engins).

A la fin des activités et avant de reprendre le véhicule :

- nettoyer et désinfecter les bottes puis les stocker dans le bac dédié ;
- placer les équipements et matériels entrés en contact avec la terre, y compris la tronçonneuse dans le bac dédié, en attendant le nettoyage et la désinfection dès retour au domicile professionnel ;
- se nettoyer les mains à l'eau savonneuse puis les désinfecter avec un gel hydro-alcoolique.

Après la sortie de la forêt :

Se rendre à la station de lavage la plus proche pour les voitures utilisées, entrées en contact avec la terre :

- nettoyer le véhicule, insister sur les roues et le bas de caisse ;
- désinfecter les roues à l'aide du pulvérisateur.

De retour au local professionnel ou au domicile :

- nettoyer immédiatement l'engin utilisé (tracteur, abatteuse, débusqueur / débardeur), à l'eau, puis désinfecter ;
- ensuite, nettoyer et désinfecter les équipements et matériels entrés en contact avec la terre ;
- laver les vêtements en machine (au minimum à 60°C) ;
- se nettoyer les mains à l'eau savonneuse, puis les désinfecter.

DDT 08

8-2019-07-15-002

Arrêté préfectoral n° 2019-402 portant prescriptions spécifiques au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant travaux d'assainissement : réseaux et station d'épuration. Commune de Foisches

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

ARRETE PREFECTORAL N° 2019-402
PORTANT PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES
AU TITRE DE L'ARTICLE L 214-3
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : RESEAUX ET STATION D'EPURATION
COMMUNE DE FOISCHES

LE PRÉFET DES ARDENNES

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-11 du 8 janvier 2018 portant délégation de signature à Maryse LAUNOIS, directrice départementale des Ardennes ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 portant subdélégation de signature de Maryse LAUNOIS, directrice départementale des territoires des Ardennes ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement reçu le 19 Mars 2019, présenté par commune de Foisches représenté par M le Maire, enregistré sous le n° 08-2019-00027 et relatif aux travaux d'assainissement : réseaux et station d'épuration

VU le dossier des pièces présentées à l'appui du dit projet ;

VU l'avis de l'Agence Régional de Santé en date du 2 mai 2019 ;

VU l'avis de l'Agence Française pour la Biodiversité en date du 24 avril 2019 ;

Vu l'absence de réponse au courrier en date du 6 mai 2018 adressé au pétitionnaire pour observation sur les prescriptions spécifiques ;

CONSIDERANT que le projet se situe dans le périmètre de protection éloignée d'un captage et d'une zone karstique ;

CONSIDERANT que le projet se situe dans une zone Natura 2000 ;

CONSIDERANT que le rejet du système de traitement se fait dans le cours d'eau du Bas des Fonds ;

CONSIDERANT que des prescriptions spécifiques doivent être apportées au projet, au titre de l'article L 211-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires ;

ARRETE

Titre I : OBJET DE LA DECLARATION

Article 1 : Objet de la déclaration

Il est donné acte à la comune de Foisches représenté par Monsieur le Maire de sa déclaration en application de l'article L 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, concernant :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : RESEAUX ET STATION D'EPURATION

et situé sur la commune de FOISCHES.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement. Les rubriques définies au tableau de l'article R214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute journalière de pollution organique : 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (A) 2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5 (D)	Déclaration	Arrêté du 21 juillet 2015
2.1.2.0	Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier : 1° Supérieur à 600 kg de DBO5 (A) 2° Supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5 (D)	Déclaration	Arrêté du 21 juillet 2015
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau: 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)	Déclaration	Arrêté du 28 novembre 2007

Titre II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Article 2 : Prescriptions générales

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent arrêté.

Article 3 : Prescriptions spécifiques

Les canalisations posées sur les calcaires du Givétien sont constituées d'une double enveloppe.

Les bassins accueillant les filtres plantés de roseaux sont étanches.

Une mesure régulière du débit des eaux en entrée et sortie de la station est mis en place pour établir un suivi du système d'étanchéité du traitement.

Le dispositif de zone de rejet végétalisé est étanche.

Les travaux sont réalisés sur la période d'octobre à février.

L'emprise clôturée du site est d'au moins 4300 m² permettant l'implantation d'un ouvrage de traitement complémentaire.

Article 4 : Modification des prescriptions

Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions spécifiques applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet, qui statue alors par arrêté.

Le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur la demande du déclarant vaut rejet.

Titre III : DISPOSITIONS GENERALES

Article 5 : Conformité au dossier et modifications

Les installations, objets du présent arrêté, sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenus du dossier de demande de déclaration non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration doit être porté, **avant sa réalisation** à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Article 6 : Début et fin des travaux – Mise en service

Le pétitionnaire doit informer le service de police de l'eau instructeur du présent dossier des dates de démarrage et de fin des travaux et, le cas échéant, de la date de mise en service de l'installation.

Article 7 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 8 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 9 : Voies et délais de recours

Dans le délai de recours de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes – 1 place de la préfecture – BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de la transition écologique et solidaire - 92055 La Défense cedex ;

Un recours contentieux peut être aussi introduit, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site de www.telerecours.fr

- par le pétitionnaire, dans un délai de de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L. 211-1, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Article 10 : Publication et information des tiers

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune de FOISCHES, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture des ARDENNES pendant une durée d'au moins 6 mois.

Article 11 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, le maire de la commune de Foisches, la directrice départementale des territoires des Ardennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Ardennes, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

A Charleville-Mézières, le 15 JUIL. 2019

Pour la directrice départementale des territoires,
Le responsable de l'Unité eau

Xavier CARON

PJ : liste des arrêtés de prescriptions générales

ANNEXE

LISTE DES ARRETES DE PRESCRIPTIONS GENERALES

- Arrêté du 21 juillet 2015
- Arrêté du 28 novembre 2007

DIRECCTE 08

8-2019-07-15-001

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail - Promotion du 14 juillet 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ARDENNES

ARRETE

portant attribution de la médaille d'honneur du travail

Promotion du 14 juillet 2019

Le préfet des Ardennes
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRETE

Article I : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ADAM Sébastien**
  Electromécanicien, VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur AKAABOUN Omar**
  Chef de Chantier, COLAS NORD EST, REIMS.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur ALEXANDRE David**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur AMORY Jean-Louis**
  Chef d'Equipe, SA AFICA, ISLES-SUR-SUIPPE.
  demeurant à NEUVILLE-DAY

- **Madame AMPOLINI Karine**
  Agent Administratif, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à REVIN

- **Madame ANDRY Marie- Odile**
  Agent Administratif, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur ANTOINE Cédric**
  Technicien de Production, ARCELORMITTAL CENTRE DE SERVICES, REIMS.
  demeurant à BRIENNE-SUR-AISNE

- **Madame APPERT-COLLIN Bérénice**
  Référente Technique, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA HORGNE

- **Madame AUBIN Sylvie**
  Secrétaire, ASSOCIATION LE MARS, REIMS.
  demeurant à INAUMONT

- **Monsieur AUBRY Cédric**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur AUGER Jimmy**
  Employé Commercial, CARREFOUR MARKET, BLAGNY.
  demeurant à BLAGNY

- **Monsieur AZGAR Laheen**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MAUBERT-FONTAINE

- **Monsieur BABACI Said**
  Soudeur, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur BADEROT David**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BULSON

- **Madame BARBERON Sabrina**
  Assistante Commerciale, LA FONTE ARDENNAISE FA0, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à FLOING

- **Monsieur BAUCHARD Jean- Pol**
  Conducteur Ligne Conditionnement, AVARA, REIMS.
  demeurant à TAGNON

- **Monsieur BAUDRY Jérôme**
  Cadre Technique, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à HOULDIZY

- **Monsieur BAZANTAY Stéphane**
  Technicien de Méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LOUVERGNY

- **Monsieur BEGHUIN Aurélien**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur BELERT Jean-Louis**
  Opérateur, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à AIGLEMONT

- **Madame BELOTTI Véronique**
  Formatrice Coordonateur, CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Madame BENBATOUCHE Sandrine**
  Agent Professionnel, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur BERNARDO Victor**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur BERTHELEMY Samuel**
  Préparateur Aide- Machine, ALDEM, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SAINT-MENGES

- **Monsieur BERTRAND Ludovic**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VILLERS-LE-TILLEUL

- **Madame BIGAULT Isabelle**
  Secrétaire, LE FOYER REMOIS, REIMS.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur BIGOIN Sébastien**
  Technicien d'Atelier, LEBRONZE ALLOYS, SUIPPES.
  demeurant à VOUZIERS

- **Monsieur BILLEBAUT Cédric**
  Directeur Technique, MCG FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE

- **Madame BILLETTE Nelly**
  Hôtesse de Caisse, CARREFOUR, RETHEL.
  demeurant à ECLY

- **Monsieur BLARY Jean- François**
  Technicien Mesure, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BODIN David**
  Technicien de Méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BOIS Sébastien**
  Agent de Production et Cariste en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur BONARD Michaël**
  Métallier- Soudeur, ALDEM, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SEDAN

- **Madame BONNE Delphine**
  Technicienne Logistique, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à BAZEILLES

- **Madame BONNET Sophie**
  Technicienne de Laboratoire, LABORATOIRE BIO ARD'AISNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHEMERY-CHEHERY

- **Monsieur BOQUILLON Julien**
  Animateur de Formation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FLIZE

- **Monsieur BOURGUIGNON Rémy**
  Chauffeur-Livreur, NICODEME PLM, PRIX-LES-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Madame BOUTICHE Réjane**
  Adjoint Administratif, MAIRIE DE HARAUCOURT, HARAUCOURT.
  demeurant à REMILLY-AILLICOURT

- **Monsieur BRACHET Sébastien**
  Cadre Bureau Etudes, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à BAZEILLES

- **Madame BRESSY Isabelle**
  Technicien Retraite, CARSAT NORD-EST, NANCY.
  demeurant à MAUBERT-FONTAINE

- **Monsieur BRICAU Vincent**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AUFLANCE

- **Monsieur BUART François**
  Adjoint Technique, MAIRIE DE POURU-SAINT-REMY, POURU-SAINT-REMY.
  demeurant à POURU-SAINT-REMY

- **Monsieur CACCIAPUOTI Antonio**
  Agent de Recette, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à HAYBES

- **Monsieur CAHART Christophe**
  Conducteur Moyens Industriels, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA MONCELLE

- **Monsieur CAMPIONE Giuseppe**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CAMUS Benjamin**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à DOM-LE-MESNIL

- **Madame CANARD Martine**
  Secrétaire Médicale, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CAPITAIN Christophe**
  Contrôleur de Gestion, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à CHEVEUGES

- **Monsieur CARDON Hervé**
  Equipier de Collecte, URBASER ENVIRONNEMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Monsieur CARTA Giovanni**
  Mécanicien Monteur, SAE SMB INDUSTRIES, HAM-LES-MOINES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CARVALHAIS Manuel**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à ARREUX

- **Madame CATTAN Murielle**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Madame CHANTRENNE Véronique**
  Hôtesse de Caisse, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à CLAVY-WARBY

- **Madame CHARTIER Catherine**
  Agent à Domicile, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AUBRIVES

- **Madame CHAUVE Rachel**
  Vendeuse, SUPERMARCHE MATCH, LA MADELEINE.
  demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur CHILLA Laid**
  Cubilotier, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur CLOSSE Gilles**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur CLOUET Gérard**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à RIMOGNE

- **Monsieur CLOUET Ludovic**
  Opérateur Facilitateur, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame COCHARD Sandrine**
  Facilitateur Régleur, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à HARCY

- **Monsieur COLINET Mickaël**
  Conducteur Bobst, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à BARBY

- **Monsieur COLLART Laurent**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur COLLIGNON Cédric**
  Technicien Méthodes/Atelier 1, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.
  demeurant à QUILLY

- **Monsieur COLLIGNON Christophe**
  Formateur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur COLOMBO Fabrice**
  Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur COLZANI Cyril**
  Conducteur de Ligne, N.P.I., GESPUNSART.
  demeurant à REVIN

- **Madame CORFDIR Candide**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à WADELINCOURT

- **Monsieur CORNIBE Freddy**
  Agent de Maîtrise, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHESNOIS-AUBONCOURT

- **Monsieur CORNIQUET Régis**
  Cariste, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à VENDRESSE

- **Monsieur COTEL Eric**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur COUAILLIER Sébastien**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur CRETON Cédric**
  Outilleur Mise au Point Assemblage, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur DA COSTA Michaël**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à GLAIRE

- **Monsieur DARCQ Tony**
  ZAP Leader 2, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.
  demeurant à AUTRY

- **Madame DARRAS Corinne**
  Chef de Rayon, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à LAUNOIS-SUR-VENCE

- **Monsieur DAUNE Christophe**
  Ouvrier d'Entretien, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FUMAY

- **Madame DAVESNE Corine**
  Responsable Ressouces Humaines, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DEBAY Mickaël**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame DEGUELTE Aurélie**
  Agent à Domicile, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DEHAS Bachir**
  Mécanicien, ENDEL ENGIE, COLOMBES.
  demeurant à GIVET

- **Madame DEJENTE Séverine**
  Agent Comptable, PUM PLASTIQUES, REIMS.
  demeurant à JUSTINE-HERBIGNY

- **Madame DELAGLOYE Micheline**
  Agent à Domicile, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur DELANOYE François**
  Responsable Logistique, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN

- **Monsieur DELMOTTE Cédric**
  Conditionneur et Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Madame DENIS Stéphanie**
  Exploitante- SAV, STEF TRANSPORT REIMS, REIMS.
  demeurant à SAINT-CLEMENT-A-ARNES

- **Madame DEROCHE Myriam**
  Comptable, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Madame DESCHAMPS Stéphanie**
  Comptable, CARAMEAUX SAS, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à LES MAZURES

- **Madame DE SOUZA Murielle**
  Vendeuse Technique, CORA, CORMONTREUIL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur DEVIE Samuel**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BULSON

- **Madame DIAS MOREIRA Cathy**
  Agent d'Accueil, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur DJATIT Brahim**
  Conseiller à l'Emploi, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur DOMINE Laurent**
  Peseur Manutentionnaire, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur DORON Emmanuelle**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCORNET

- **Madame DUJEUX Suzy**
  Agent des Services Hospitaliers, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à FROMELENNES

- **Madame DUPONT Laureen**
  Responsable de Pension de Famille, ADOMA, METZ.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur DUROT Sébastien**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DUSSARD Jérôme**
  Métallier- Serrurier, CMD E CARDOT, DOUZY.
  demeurant à SEDAN

- **Madame EICHHARDT Emilie**
  Technicienne Qualité, ARCELORMITTAL, MOUZON.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur ERNAELSTEEN Philippe**
  Formateur Soudage, AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur EVEN Sébastien**
  Directeur, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à NEUFLIZE

- **Madame FALLON Stéphanie**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à RANCENNES

- **Monsieur FANTI David**
  Conducteur Hydra, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur FAYS Vincent**
  Conducteur de Ligne, N.P.I., GESPUNSART.
  demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur FERRIGHETTO Julien**
  Agent Administratif, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Monsieur FOULON Claude**
  Technicien Qualité, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à CHEMERY-CHEHERY

- **Monsieur FOURNEL Fabien**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à ETEIGNIERES

- **Madame FRANZETTI Corinne**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur FRICOT Pascal**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GABORIT Nicolas**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LE CHATELET-SUR-SORMONNE

- **Monsieur GAGNAIRE Olivier**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à RENWEZ

- **Monsieur GAIGNIERE Dominique**
  Opérateur Soudeur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GALLAND Christophe**
  Opérateur, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Madame GATIER Nathalie**
  Secrétaire, LABORATOIRE BIO ARD'AISNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SECHEVAL.

- **Monsieur GAUCHER Sébastien**
  Outilleur Mécanique et Brut, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à DEVILLE

- **Madame GAUDIN Véronique**
  Auxiliaire de Vie Sociale, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GAUFFROY Willy**
  Technicien Méthodes Process, VALEO SYSTEMES THERMIQUES, REIMS.
  demeurant à TAGNON

- **Monsieur GAUTHIEZ Florent**
  Conseiller à l'Emploi, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame GENONCEAU Emmanuelle**
  Formatrice, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à LES MAZURES

- **Monsieur GERNEZ Sylvain**
  Conducteur de Camions, ETF, MARLY.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GERVAISE Laurent**
  Chargé d'Affaires, NEXANS FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur GEUFFRARD Jérome**
  Technicien de Méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Monsieur GIGON Gérard**
  Polyvalent, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
  demeurant à GIVET

- **Madame GILLET Valérie**
  Attachée de Direction, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à GERNELLE

- **Monsieur GILMAIRE Frédéric**
  Responsable Informatique, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à FRANCHEVAL

- **Monsieur GIOT Hugues**
  Electromécanicien, MONDI LEMBACEL, BETHENIVILLE.
  demeurant à HERPY-L'ARLESIENNE

- **Monsieur GODART Thierry**
  Formateur, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur GOSSELIN Francis**
  Conducteur Etiqueteuse, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à BERTONCOURT

- **Monsieur GOURMET Roger**
  Maçon, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur GRANDGENETTE Boris**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur GRANDJEAN Rodolphe**
  Chef d'Equipe, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à DONCHERY

- **Madame GUERET Nathalie**
  Agent de production, WALOR BOGNY, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GUERIN Gérald**
  Informaticien Formateur, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
  demeurant à REVIN

- **Madame GUERLET Nathalie**
  Assistante Administrative Polyvalente, A. SCHULMAN PLASTICS S.A.S., GIVET.
  demeurant à FOISCHES

- **Madame GUILLARD Ingrid**
  Assistante Transport Export et Douanes, FORBO SARLINO SAS, REIMS.
  demeurant à AVAUX

- **Madame GUILLEMAIN Martine**
  Agent de Service, AGPCFIA ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur GUILLEMART Laurent**
  Sécheur, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à CHATEAU-PORCIEN

- **Madame GUIMARAES FERNANDES Marie- Line**
  Femme de Service, LES BOUCLES DE MEUSE, MONTHERME.
  demeurant à DEVILLE

- **Monsieur GUNGOR Turan**
  Polyvalent au Parachèvement, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GUYOT Frédéric**
  Magasinier, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAINT-MENGES

- **Madame HALLAERT Sandrine**
  Formatrice, CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MARVAUX-VIEUX

- **Madame HALLE Sandra**
  Secrétaire, LABORATOIRE BIO ARD'AISNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à PREZ

- **Monsieur HANS Cédric**
  Délégué Employeur, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AIGLEMONT

- **Monsieur HAPPAK Bruno**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur HARANG Michaël**
  Responsable Forge, JLCAB, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame HATRIVAL Isabelle**
  Agent à Domicile, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur HENENNE Ludovic**
  Agent d'Exploitation, SAEM ARCAVI, CHALANDRY-ELAIRE.
  demeurant à ETEIGNIERES

- **Monsieur HERMAND Laurent**
  Agent de Production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur HOCHARD Hervé**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MAUBERT-FONTAINE

- **Monsieur HOURLIER David**
  Agent Qualité, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAINT-MARCEL

- **Monsieur HUART Didier**
  Agent de Parachèvement, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur HUBERT Laurent**
  Chef d'Equipe, ONYX EST-VEOLIA PROPRETE RIIN RHONE, REIMS.
  demeurant à GIVET

- **Madame HUBERT Sandrine**
  Agent des Services Hospitaliers, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur JACINTO Luis**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur JANON Bruno**
  Coordinateur Préparateur, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Madame JAUREGUI Isabelle**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur JAYET Denis**
  Agent Technique, A.A.S.E.A.A, BAZEILLES.
  demeurant à ANGECOURT

- **Madame JOIGNAUX Geneviève**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à CHOOZ

- **Monsieur JOSTE Bruno**
  Outilleur Mécanicien et Brut, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à POURU-AUX-BOIS

- **Monsieur JUPPIN Matthieu**
  Analyste Financier, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame KELLER Sylviane**
  Attachée Technico Commerciale Sédentaire, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS NORD-EST, MOLSHEIM.
  demeurant à POURU-AUX-BOIS

- **Monsieur KISZKA Frédéric**
  Responsable d'Affaires, EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDENNES, DONCHERY.
  demeurant à BOUTANCOURT

- **Monsieur KLAUS Eric**
  Agent de Production- Cariste, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame KLIMEK BOUY Bénédicte**
  Formatrice, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur KOSTYK Nicolas**
  Technicien Qualité, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAULCES-MONCLIN

- **Madame KRIENNEVALT Jessica**
  Hôtesse de Caisse, CARREFOUR, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur LABARRE Pascal**
  Ouvrier d'Entretien, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Monsieur LABDANT Mickaël**
  Responsable Affinerie, SA AFICA, ISLES-SUR-SUIPPE.
  demeurant à THIN-LE-MOUTIER

- **Monsieur LAGUERRE Stéphane**
  Lamineur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur LAIR David**
  Conducteur Onduleuse Suppléant, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à PARGNY RESSON

- **Madame LAMBLIN Virginie**
  Secrétaire, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à MONTIGNY-SUR-VENCE

- **Monsieur LAPOTRE Serge**
  Mécanicien, ENDEL ENGIE, COLOMBES.
  demeurant à GIVET

- **Madame LAUNET Sandrine**
  Comptable, N.P.L., GESPUNSART.
  demeurant à NEUFMANIL

- **Madame LAURENT Céline**
  Cadre Technique, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOURG-FIDELE

- **Monsieur LAURENT Eddy**
  Responsable de Production, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Madame LAURENT Françoise**
  Cuisinière, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur LEBORGNE Loïc**
  Technicien Retraite Conseil, CARSAT NORD-EST, NANCY.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame LEBOUVIER Aline**
  Gestionnaire de Patrimoine Immobilier, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à CHALLERANGE

- **Madame LE BRUN Myriam**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur LECOCHE Patrick**
  Conducteur Préparateur Terre, MONIER, SIGNY-L'ABBAYE.
  demeurant à LAUNOIS-SUR-VENCE

- **Monsieur LEFEVRE Loic**
  Agent EDF, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à CHOOZ

- **Monsieur LELOUP Patrice**
  Vendeur, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LEMOINE Bruno**
  Agent Qualifié d'Atelier, LEBRONZE ALLOYS, SUIPPES.
  demeurant à OLIZY-PRIMAT

- **Madame LERONDEAU Isabelle**
  Hôte de Vente Très Qualifiée, ARGEDIS ARDENNES-WOINIC, SAULCES-MONCLIN.
  demeurant à PUISEUX

- **Monsieur LEROY Mickaël**
  Cariste, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur LESCAILLE Sophiane**
  Serrurier, FICHET BAUCHE, BAZANCOURT.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur LE VAN QUYEN Olivier**
  Directeur Commercial, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LIMA Georges**
  Technico-Commercial Expérimenté, MCG FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à TOURNES

- **Monsieur LIMA José**
  Technicien de Maintenance Très Qualifié, INFORMATIQ DISCOUNT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame LOBO Sylvie**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAINT-MARCEL

- **Monsieur LORE David**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FLOING

- **Monsieur LORET Sébastien**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOULZICOURT

- **Madame LOSSEAU Jessie**
  Secrétaire de Direction, MHCS ETABLISSEMENT DE REIMS VEUVE CLICQUOT, REIMS.
  demeurant à SEVIGNY-WALEPPE

- **Monsieur MAGNEE Jérôme**
  Conducteur Bottomeuse, MONDI LEMBACEL, BETHENIVILLE.
  demeurant à MACHAULT

- **Madame MAGNY Muriel**
  Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, BLAGNY.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur MAHDID Kamel**
  Mécanicien, ENDEL ENGIE, COLOMBES.
  demeurant à FROMELENNES

- **Monsieur MAILLOT Alain**
  Chauffeur PL, EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE, SEDAN.
  demeurant à MAIRY

- **Monsieur MAIZIERES Fabrice**
  Sécheur, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à AMBLY-FLEURY

- **Madame MALLET Valérie**
  Aide-Conducteur, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur MANDRA François**
  Chargé d'Affaires, CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE, STRASBOURG.
  demeurant à SEDAN

- **Madame MARCHAL Fabienne**
  Employée de Bureau, LA BUVETTE, TOURNES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MARCHI Fabrice**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL

- **Madame MARTIN Myriam**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur MAUBERT Manuel**
  Planificateur Maintenance, A. SCHULMAN PLASTICS S.A.S., GIVET.
  demeurant à BELGIQUE

- **Madame MAYETTE Christelle**
  Conseillère en Formation, CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VILLE-SUR-LUMES

- **Monsieur MEERTENS Christophe**
  Opérateur Conducteur d'Exploitation, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Madame MELONI Martine**
  Agent de Service Intérieur, A.A.S.E.A.A, SEDAN.
  demeurant à NOYERS-PONT-MAUGIS

- **Monsieur MEON Emmanuel**
  Conseiller Commercial, GENERALI VIE, PARIS.
  demeurant à RIMOGNE

- **Monsieur MESMACQUE Christian**
  Opérateur 1, A. SCHULMAN PLASTICS S.A.S., GIVET.
  demeurant à LONNY

- **Monsieur MIETTE Renaud**
  Métreur, CMD E CARDOT, DOUZY.
  demeurant à TAILLETTE

- **Madame MONTAGNE Sophie**
  Chargée de service client, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur MONTET Davy**
  Responsable B.E., AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à VENDRESSE

- **Monsieur MOULU Benoît**
  Chef de Chantier, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur MOUS Alexandre**
  Pilote Machine Rotomouleur, ROTOPLUS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MULLER Frédéric**
  Chauffeur-Livreur, CPE BARDOUT, EPERNAY.
  demeurant à VOUZIERS

- **Madame NATARIO Sandrina**
  Conseillère de Mode, GEMO, CORMONTREUIL.
  demeurant à SAINT-CLEMENT-A-ARNES

- **Madame NAUD Mireille**
  Secrétaire, ALDEM, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur NEMERY Richard**
  Conducteur Finisseur, EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE, SEDAN.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur NEVEUX Eric**
  Contrôleur Spectrom, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SECHEVAL

- **Madame NIAU -PECHON Delphine**
  Agent EDF, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur NICART Dorian**
  Conditionneur, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à LUMES

- **Monsieur NOIZET Laurent**
  Animateur Environnement, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL

- **Madame PACZECHA Odile**
  Coordinateur Laboratoire, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PARDONCHE Jérôme**
  Opérateur Polyvalent UEP Cariste Logistique, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHAGNY

- **Madame PATAT Christine**
  Réceptionniste, SAEM ARCAVI, CHALANDRY-ELAIRE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PECHART Pierre-Yves**
  Ingénieur Conseil, CARSAT NORD-EST, NANCY.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Madame PENNANEAC'H Bénédicte**
  Employée de Bureau, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PEREIRA Jean- Philippe**
  Réparateur Poche, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à FEPIN

- **Monsieur PERIN Francis**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FOSSE

- **Monsieur PHILIPPART Olivier**
  Formateur Math-Sciences, AI.MEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PICOT Mickaël**
  Moniteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur PIERLOT Ludovic**
  Laborantin, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VILLERS-SUR-BAR

- **Monsieur PIERRON Gérard**
  Responsable Qualité, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à ECORDAL

- **Madame PIGEOT Delphine**
  Ingénieur, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à HAYBES

- **Monsieur PLACIDO José Carlos**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur PLE Laurent**
  Technicien Intervention, MIRION TECHNOLOGIES, LAMANON.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur POCHET Franck**
  Mécanicien, ENDEL ENGIE, COLOMBES.
  demeurant à GIVET

- **Madame PONSARD Patricia**
  Agent Administratif, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Madame POSTA Laëtitia**
  Infirmière de Santé au Travail, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur PRAZUCK Patrick**
  Agent de Production et Cariste en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur PRETE Angélo**
  Metteur au Point, AMADA EUROPE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FUMAY

- **Madame PRINCE Cécile**
  Agent des Services Hospitaliers, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur PROFICET Frédéric**
  Responsable d' Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL

- **Madame RATTE Delphine**
  Formatrice, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à SOMMAUTHE

- **Monsieur RICHARD Davy**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur RIME Manuel**
  Conducteur PL, URBASER ENVIRONNEMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ROBERT David**
  Responsable de Ligne, ARCELORMITTAL, MOUZON.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur ROBERT François**
  Responsable de Ligne, ARCELORMITTAL, MOUZON.
  demeurant à SAINT-MENGES

- **Monsieur ROBERT Sylvain**
  Mécanicien, FRAIKIN FRANCE, SAINT-LEONARD.
  demeurant à SAINT-GERMAINMONT

- **Madame ROCHETTE Stéphanie**
  Référente Métiers, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ROGER Pascal**
  Couvreur, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame ROULANT Isabelle**
  Chargée de Conseil et Développement en Action Sociale, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à OMONT

- **Madame ROYNETTE Karine**
  Agent d'Entretien Restauration et Service en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur SAGOT Eric**
  Centralier Teka, FICHET BAUCHE, BAZANCOURT.
  demeurant à DRICOURT

- **Monsieur SALMON David**
  Formateur, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame SARNELLI Corinne**
  Aide-Soignante, CROIX-ROUGE FRANCAISE EHPAD, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Madame SAUER Anne- Laure**
  Secrétaire, LABORATOIRE BIO ARD' AISNE, SEDAN.
  demeurant à GLAIRE

- **Monsieur SCHAFF Christian**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur SCHLABACH Jacky**
  Responsable Sous Traitance, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, BAZEILLES.
  demeurant à DOM-LE-MESNIL

- **Monsieur SCULFORT Emmanuel**
  Directeur Commercial, ARDENNES AUTOS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur SEIGNORET Arnaud**
  Electromécanicien, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur SIMONIN Ludovic**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur SOHET Thierry**
  Agent de Fabrication, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à LONNY

- **Monsieur SONET Jessy**
  Chef d'Equipe, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur STAFFE Damien**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Madame STREIBEL Joëlle**
  Responsable Produits, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à FLOING

- **Madame TAILLARD Nathalie**
  Agent de Production, WALOR BOGNY, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à THILAY

- **Monsieur TAILLIART Alain**
  Formateur, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à JUNIVILLE

- **Monsieur TALLEC Yoann**
  Technicien d'Exploitation, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.
  demeurant à SEDAN

- **Madame TANSKI Brigitte**
  Formatrice en Vente, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur TASSOT Stéphane**
  Conditionneur et Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur TESSARI Thierry**
  Chauffeur Opérateur, SOGESSAE, REIMS.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur THEUNIS Johnny**
  Forgeron, JLCAB, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur THOMAS Frédéric**
  Electromécanicien, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à SAINT-GERMAINMONT

- **Madame TOURY Marie- Pierre**
  Chef de Quai, SAS N.D.A., TINQUEUX.
  demeurant à REMILLY-LES-POTHEES

- **Monsieur VALET Jérôme**
  Responsable Laboratoire, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à MOUZON

- **Madame VALLADE Virginie**
  Psychologue du Travail, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à TAGNON

- **Monsieur VALLET Nicolas**
  Technicien Qualité, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LUMES

- **Monsieur VANDERPOORTE Michel**
  Technicien d'Atelier, AMADA EUROPE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VAUX-VILLAINE

- **Monsieur VANHAM Elodie**
  Responsable, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LES AYVELLES

- **Madame VANNIER Myriam**
  Opticien Confirmé, GRANVISION FRANCE, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
  demeurant à LEFFINCOURT

- **Monsieur VARNIER Cédric**
  Opérateur, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA

- **Monsieur VELOSO Antonio**
  Vendeur, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Monsieur VIDONI Stéphane**
  Agent de Tri en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Madame VILFROY Marie - Noëlle**
  Hôtesse de Caisse, CARREFOUR, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Madame VIOT Marie- Hélène**
  Agent d'Exploitation, SAEM ARCAVI, CHALANDRY-ELAIRE.
  demeurant à L'ECHELLE

- **Monsieur WAGNER Claude**
  Technicien Coordinateur, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Monsieur WATELET Pascal**
  Conducteur de Ligne, N.P.L., GESPUNSART.
  demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur WATRIN Sébastien**
  Electro-Mécanicien, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à FLOING

- **Madame YAHIAOUI Laëtitia**
  Assistante d' Expédition, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL

- **Monsieur ZEGHDANE Djemai**
  Responsable de Production, N.P.L., GESPUNSART.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ZEGHDANE Lhasnaoui**
  Leader, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur ZOPPI Richard**
  Opérateur Polyvalent, PLAFOMETAL, MONTHERME.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur ZOUITANE Hamid**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ZUCCARO Sébastien**
  Agent EDF Service Protection de Site, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à VIREUX-MOLHAIN

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ADAMEK Christian**
  Outilleur Mécanicien et Brut, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur ADAM Ghislain**
  Electricien, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur ALVES DE PINHO Alfredo**
  Fraiseur, FABER, BAZEILLES.
  demeurant à AUTRECOURT-ET-POURRON

- **Madame ANTOINE Marie-Pierre**
  Responsable Achats, VAUCHE, SEDAN.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Madame ARMI Dominique**
  Agent de Fabrication, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à FLOING

- **Madame ARNOULD Nathalie**
  Secrétaire Comptable, URI CFDT, NANCY.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur AUBERT Claude**
  Formateur Pâtissier Boulanger, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à RENWEZ

- **Monsieur BARTHAUX William**
  Cariste Parc, MONIER, SIGNY-L'ABBAYE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BECQUET Xavier**
  Préparateur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MAZERNY

- **Monsieur BENYAHIA Mohamed**
  Soudeur, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BERNARD François**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à PURE

- **Monsieur BERTEAUX Philippe**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à NOVY-CHEVRIERES

- **Monsieur BERTINET William**
  Cariste, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à BEAUMONT-EN-ARGONNE

- **Monsieur BIGORGNE Alain**
  Cariste-Magasinier, N.P.L., GESPUNSART.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame BILLAUDELLE Catherine**
  Cableuse, EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDENNES, DONCHERY.
  demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Monsieur BILLY Frédéric**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur BISKUPSKI François**
  Leader, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à HAYBES

- **Monsieur BLAIN Xavier**
  Lamineur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur BORGNIET Franck**
  Chef d'Agence, BOLLORE ENERGY, PUTEAUX.
  demeurant à RENWEZ

- **Monsieur BOUEFFARD Pascal**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à BLAGNY

- **Madame BOURGAIN Michèle**
  Agent de Conditionnement, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur BOURGUIGNON Bruno**
  Vendeur, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à BALAIVES-ET-BUTZ

- **Monsieur BOURGUIGNON Rémy**
  Chauffeur-Livreur, NICODEME PLM, PRIX-LES-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur BRANCO Fernando**
  Agent de Fabrication, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à FEPIN

- **Monsieur BRENET Sylvain**
  Agent de Fabrication, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SEDAN

- **Madame BROUILLARD Janie**
  Agent à Domicile, ADAPAH ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur BRUGNEAUX Pascal**
  Responsable, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur BRUSA Gilles**
  Conducteur Onduleuse Suppléant, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à PAUVRES

- **Monsieur BULTEL Patrick**
  Employé de Banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BURKHARD Jérôme**
  Chargé de Mission, AVARA, REIMS.
  demeurant à SON

- **Monsieur CAILLET Bertrand**
  Cadre Technique, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA GRANDVILLE

- **Monsieur CAILLET Franck**
  Lamineur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à MARGUT

- **Madame CANARD Martine**
  Secrétaire Médicale, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CANIVET Patrice**
  Monteur, A.F.E.I.P.II, FUMAY.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur CARDON Hervé**
  Equipier de Collecte, URBASER ENVIRONNEMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Monsieur CHARLES Jean- Loup**
  Formateur, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à SAULT-SAINT-REMY

- **Monsieur CHARTIER Stéven**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame CHEREL Delphine**
  Secrétaire de Direction, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BARBY

- **Monsieur CLIN Sylvain**
  Polyvalent, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à CORNY-MACHEROMENIL

- **Monsieur COLAS Alain**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MAIRY

- **Monsieur COLLIGNON Noël**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur COPPEAUX Pascal**
  Responsable Développement Secteur, SITA GROUPE IMPERIAL TOBACCO, PARIS.
  demeurant à MESSINCOURT

- **Monsieur CREPEL Fabrice**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Madame CROUCHET Patricia**
  Secrétaire, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Madame CURY Sandrine**
  Secrétaire Comptable, CARAMEAUX SAS, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur DA COSTA Miguel**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Madame DACOSTA Murielle**
  Monitrice Cuisine, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur DAMES Ruddy**
  Outilleur Mise au Point Assemblage, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Madame DANDUMONT Sophie**
  Secrétaire de Direction, APAJH ARDENNES IME LES SAPINS, ROCROI.
  demeurant à BROGNON

- **Monsieur DAUPHY Bruno**
  Agent de Production, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à VRIZY

- **Monsieur DE AMORIN Alex**
  Contremaître, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à AMBLY-FLEURY

- **Madame DEBRICON Catherine**
  Conseillère de Service à l'Usager, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DECROUY Nicolas**
  Manager de Rayon Boulangerie Pâtisserie, SUPERMARCHE MATCH, LA MADELEINE.
  demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur DEFOSSE Philippe**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à AUTRECOURT

- **Monsieur DELAMMARE Philippe**
  Directeur d'Agence, CIC EST, STRASBOURG.
  demeurant à VOUZIERS

- **Monsieur DELEAM Bruno**
  Magasinier - Cariste Polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SAINT-MENGES

- **Monsieur DELHORBE Patrick**
  Noyauteur, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur DEMANGEON Gilles**
  Conducteur Manutentionnaire, WALBAUM, REIMS.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame DERVIN Dorothée**
  Assistante Transports, LA FONTE ARDENNAISE FA0, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur DERVIN Olivier**
  Responsable Fonderie, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur DE SOUSA Antoine**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à WADELINCOURT

- **Monsieur DEVILLE Olivier**
  Chef d'Equipe, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à BALAN

- **Monsieur DEVILLE Stéphane**
  Cariste, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DE VITA Eric**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur DEYMAS Jean- Pierre**
  Technicien Méthodes, AMADA EUROPE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à TOULIGNY

- **Madame DIAS MOREIRA Cathy**
  Agent d'Accueil, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur DIAS MOREIRA Joaquim**
  Agent de Recette, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à FUMAY

- **Madame DI CAPRIO Laure**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur DI GRACIA Bruno**
  Conducteur de Ligne de Façonnage, MONIER, SIGNY-L'ABBAYE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DINOUART Dominique**
  Manageur, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à HAM-LES-MOINES

- **Madame DOCQ Nathalie**
  Assistante Logistique, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur DOMAGE François**
  Maçon, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Monsieur DOMINGUEZ Didier**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à ANCHAMPS

- **Monsieur DONATO Nicolas**
  Agent de Production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à DONCHERY

- **Monsieur DROUIN François**
  Chef de Chantier, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur DUBOR Frédéric**
  Peintre, CMD E CARDOT, DOUZY.
  demeurant à MOUZON

- **Madame DUBUIS Michèle**
  Conducteur de Machine Confirmé, MHCS ETABLISSEMENT DE REIMS VEUVE CLICQUOT, REIMS.
  demeurant à AVAUX

- **Monsieur DUNAIME Luc**
  Chauffeur PL, COLAS NORD-EST CENTRE, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à RIMOGNE

- **Monsieur DUPONT Christophe**
  Responsable, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Madame DUPUY Sandrine**
  Responsable Administration Générale, AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DURIEZ Pascal**
  Contrôleur 2, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.
  demeurant à CHEVIERES

- **Madame EICHHARDT Valérie**
  Hôtesse de Caisse, CARREFOUR, RETHEL.
  demeurant à LUCQUY

- **Monsieur ESSOUNANI Bouchta**
  Tourneur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Madame ETIENNE Sandrine**
  Conseillère à Emploi, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur FELEDYN Yannick**
  Agent de Manutention Cariste, FORBO SARLINO SAS, REIMS.
  demeurant à POILCOURT-SYDNEY

- **Monsieur FLORIN Thierry**
  Technicien, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à BALAN

- **Madame FOURNET Nathalie**
  Conducteur Installations Conditionnement, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à WIGNICOURT

- **Monsieur FRANCOIS Robert**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur GAMBARDELLA Luciano**
  Cariste, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame GAMBIN Françoise**
  Assistante Achats, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur GAROT Fabrice**
  Ingénieur-Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur GAROT René**
  Ouvrier Polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VILLE-SUR-LUMES

- **Madame GARRIDO Carmen**
  Vendeuse, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GAUDET Franck**
  superviseur, AML-SYSTEMS, HIRSON.
  demeurant à LONNY

- **Monsieur GAUDRE Philippe**
  Serrurier, FICHET BAUCHE, BAZANCOURT.
  demeurant à SAULT-LES-RETHEL

- **Monsieur GERARD Arnaud**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur GIGON Gérard**
  Polyvalent, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur GIOIA Joseph**
  Conditionneur et Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VOUZIERS

- **Monsieur GIORDANO Francesco**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame GLINEUR Florence**
  Ouvrière, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur GLIN Pierre**
  Conseiller et Expertise SI-Télecom, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur GOBE Francis**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Madame GOMES CARDOSO Laure**
  Agent de Fabrication, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur GUEZ David**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA GRANDVILLE

- **Monsieur GUILLAUME Philippe**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur GUILLAUME Yannick**
  Conseiller en Gestion des Droits, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame GUILLEMAIN Martine**
  Agent de Service, AGPCFIA ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur GUILLEMART Laurent**
  Sécheur, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à CHATEAU-PORCIEN

- **Madame GUIMARAES FERNANDES Marie- Line**
  Femme de Service, LES BOUCLES DE MEUSE, MONTHERME.
  demeurant à DEVILLE

- **Monsieur GUYON Romain**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à AUTRECOURT

- **Monsieur HARDOUIN Jean-Yves**
  Cadre Technique, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur HARIR Kamal**
  Chef de Centre, SAEM ARCAVI, CHALANDRY-ELAIRE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur HELIOT José**
  Opérateur Régleur, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur HERNANDEZ Eric**
  Tourneur, ARDEN VERINS, RETHEL.
  demeurant à VOUZIERS

- **Madame HUBERT Blandine**
  Employée d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame HYERLE RODRIGUES Anne**
  Chauffeur-Livreur, O.C.P. REPARTITION CHAMPAGNE -ARDENNE, WITRY-LES-REIMS.
  demeurant à AIGLEMONT

- **Monsieur JADOT Jacky**
  Soudeur Leader, FICHET BAUCHE, BAZANCOURT.
  demeurant à MENIL-ANNELLES

- **Monsieur JAGIELLA Thierry**
  Conducteur Combiné, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à PARGNY RESSON

- **Monsieur JAUMOTTE Frédéric**
  Opérateur, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à VILLERS CERNAY

- **Monsieur JAYET Denis**
  Agent Technique, A.A.S.E.A.A, BAZEILLES.
  demeurant à ANGECOURT

- **Monsieur JEANDEL Michel**
  Superviseur Maintenance, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame JEANDEL Mireille**
  Responsable Contrôle de Gestion, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame JEANJEAN Annie**
  Assistante ARTEC, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à LES DEUX-VILLES

- **Monsieur JENNEPIN Jean- Pierre**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FLIZE

- **Monsieur JODAR Eric**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOURG-FIDELE

- **Monsieur JOUNIAUX Patrice**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Madame KADA Houria**
  Agent de Production en Entreprise Adaptée, A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur KEBAB Michel**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur KINET Dominique**
  Agent de Production, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur KLAUS Eric**
  Agent de Production- Cariste, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur KROMMENACKER Patrick**
  Formateur, CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur KUTTER Rémy**
  Agent d'Exploitation, VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur LABBE Thierry**
  Technicien de Maintenance, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur LAMBERT Patrick**
  Opérateur, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur LAMBOTIN Jean- Charles**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à POURU-SAINT-REMY

- **Monsieur LANGLET Christophe**
  Chef d'Equipe, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à FLIZE

- **Madame LAURENT Evelyse**
  Agent de Service, CARRARD SERVICES, TAISSY.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur LECLERE Pascal**
  Convoyeur de Fonds, BRINK'S EVOLUTION, REIMS.
  demeurant à SAULT-LES-RETHEL

- **Monsieur LECOCQ Alain**
  Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LECRIQUE Lionel**
  Métrologue, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BAALONS

- **Monsieur LEFEBVRE Jean- Michel**
  Responsable Méthode Energie, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à TOURNES

- **Madame LEFEVRE Annie**
  Employée Commerciale, CARREFOUR MARKET, BLAGNY.
  demeurant à MESSINCOURT

- **Madame LEFEVRE Betty**
  Assistante Comptable, ACTION LOGEMENT SERVICES, STRASBOURG.
  demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur LEFEVRE Loic**
  Agent EDF, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à CHOOZ

- **Monsieur LENOIR Pascal**
  Meuleur- Finition, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LEONARD Philippe**
  Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LEQUEUX Philippe**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur LESAGE Pascal**
  Agent de Production, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à SAINT-PIERREMONT

- **Monsieur LHAUTELIN Franck**
  Préparateur, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Madame LOUYEST Nathalie**
  Logisticienne, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur LUROT Christophe**
  Facilitateur Régleur, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur MAGGIORE Christian**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Madame MAHOUDEAUX Sylvie**
  Responsable- Comptable, SA LFA FINANCES, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur MAHU Didier**
  Ouvrier Polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à POIX-TERRON

- **Monsieur MALHERBE Pascal**
  Chauffeur de Four, AFS SEDAN, GLAIRE.
  demeurant à DAIGNY

- **Monsieur MALLET Stéphane**
  Approvisionneur Papiers-Palettes, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Madame MARCHAL Fabienne**
  Employée de Bureau, LA BUVETTE, TOURNES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MARCHAND Denis**
  Technicien Supérieur du Son, RADIO FRANCE, PARIS.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur MARECHAL Frédéric**
  Responsable Méthodes Maintenance, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
  demeurant à FROMELENNES

- **Monsieur MARTINEAU Jacques**
  Agent de Fabrication, FORBO SARLINO SAS, REIMS.
  demeurant à ASFELD

- **Monsieur MARTINEZ Emmanuel**
  Outilleur, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
  demeurant à BELGIQUE

- **Monsieur MASCAREHNAS Thierry**
  Agent de Fabrication, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur MEUNIER Jean- Pierre**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur MILESI Philippe**
  Opérateur Polyvalent, PLAFOMETAL, MONTHERME.
  demeurant à VILLE-SUR-LUMES

- **Monsieur MINET Christophe**
  Metteur au Point, AMADA EUROPE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Monsieur MOINARD Jean-Louis**
  Employé Commercial, CARREFOUR MARKET, BLAGNY.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur MONGIAT Olivier**
  Equipier de Collecte, URBASER ENVIRONNEMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame MONTALBO Nadia**
  Psychologue, APAJH ARDENNES IME LES SAPINS, ROCROI.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur MOREAU Olivier**
  Conducteur de Chantier, EES - CLEMESSY SA, REIMS.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur MOREL JEAN Eric**
  Leader d' Equipe, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur MOREL-JEAN Patrick**
  Soudeur, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à ILLY

- **Monsieur MORELLE Rodolphe**
  Technicien Coordinateur-Analyste, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Madame NAISSE Brigitte**
  Responsable Litiges, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à GIVONNE

- **Madame NAUD Mireille**
  Secrétaire, ALDEM, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur NAUTREZ Fabrice**
  Technicien de Maintenance, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à FALAISE

- **Monsieur NEMERY Richard**
  Conducteur Finisseur, EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE, SEDAN.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur NIOT Laurent**
  Fondeur Polyvalent, SA AFICA, ISLES-SUR-SUIPPE.
  demeurant à SAINT-GERMAINMONT

- **Madame NOEL Brigitte**
  Attachée Technico Commerciale Sédentaire, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS NORD-EST, MOLSHEIM.
  demeurant à GERNELLE

- **Monsieur NOIRANT Hervé**
  Fraiseur, SECMA, SAINTE-MENEHOULD.
  demeurant à MONTHOIS

- **Madame OBER- GALICHET Annie**
  Assistante de Direction, LA FONTE ARDENNAISE FA0, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SAINT-MARCEAU

- **Monsieur OUDOT Philippe**
  Formateur, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur OURY Reynald**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à GERNELLE

- **Monsieur PALMA Dino**
  Usineur Monteur, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Madame PARIZEL Francine**
  Opératrice Usinage, SOCIETE COLIN MILAS, LES HAUTES-RIVIERES.
  demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Monsieur PARMENTIER Eric**
  Formateur, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à SIGNY-L'ABBAYE

- **Madame PASQUIER France**
  Contrôleur Réception, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à PURE

- **Monsieur PAULET Jacky**
  Opérateur de Fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur PEDRONI Dominique**
  Technicien de Maintenance, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à VAUX-LES-MOUZON

- **Monsieur PERESSE Christophe**
  Chauffeur Livreur, O.C.P. REPARTITION CHAMPAGNE -ARDENNE, WITRY-LES-REIMS.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur PEROTIN Christian**
  Cadre Financier, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur PESKO Marc**
  Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PETITFRERE Philippe**
  Agent de Production et Cariste en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à TOURNES

- **Monsieur PINHO José**
  Chef de Chantier, COLAS NORD-EST CENTRE, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à TOURNES

- **Monsieur PINTO Fabrice**
  Agent de Production, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à NOYERS-PONT-MAUGIS

- **Monsieur PLE Jean-Marc**
  Responsable Maintenance Site, VALEO SYSTEMES THERMIQUES, REIMS.
  demeurant à SAINT-GERMAINMONT

- **Monsieur PONSART Alain**
  Technicien en Mécanique d'Entretien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LAUNOIS-SUR-VENCE

- **Monsieur POTTIER Frédéric**
  Chargeur, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Madame POULAIN Michèle**
  Agent de Production- Cariste, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à YONCQ

- **Monsieur PREIN Stéphane**
  Agent EDF, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à CHOOZ

- **Monsieur PROPHETE Damien**
  Formateur, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à GIRONDELLE

- **Monsieur RAFIF Abdelkader**
  Agent de Presse Cariste, SAEM ARCAVI, CHALANDRY-ELAIRE.
  demeurant à WARCQ

- **Monsieur REDON Patrice**
  Agent de Fabrication, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à HIERGES

- **Monsieur REGUIDA Foudil**
  Chef d'Equipe, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur RICHARD Gérald**
  Conducteur MAP, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur RICHET Sylvain**
  Directeur, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur RIME Manuel**
  Conducteur PL, URBASER ENVIRONNEMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ROGER Pascal**
  Couvreur, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ROTUNNO Diamant**
  Lamineur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur ROUANE Lakhdar**
  Modeleur, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur ROUCHY Robert**
  Métrologue, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCORNET

- **Monsieur ROUSSEL Jean-Marc**
  Chauffeur PL, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à MESSINCOURT

- **Monsieur ROUYER Olivier**
  Magasinier, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à VILLERS-DEVANT-MOUZON

- **Monsieur SAUVAGE Gilles**
  Conducteur Niveleuse, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à LOGNY-BOGNY

- **Monsieur SAUVAGE Jean- Nöel**
  Grenailleur Polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur SCARA Gino**
  Cariste, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à FLOING

- **Monsieur SCHOUMACKER Patrick**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur SCULFORT Emmanuel**
  Directeur Commercial, ARDENNES AUTOS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Madame SIMON Christine**
  Ouvrière, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à PURE

- **Monsieur SIMONNNEAU Christophe**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur SOHET Thierry**
  Agent de Fabrication, FABB 21, FUMAY.
  demeurant à LONNY

- **Monsieur SOUDANT Patrick**
  Plieur CN, FICHET BAUCHE, BAZANCOURT.
  demeurant à TAGNON

- **Monsieur STOKLOSA Jean- Michel**
  Pontier Cubilot, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à FLOING

- **Monsieur STRIPPOLI Giuseppe**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur TAFAT BOUZID Nasser**
  Monteur, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame TAMBURINI Isabelle**
  Infirmière, TREFIMETAUX SAS, FROMELENNES.
  demeurant à VIREUX-MOLHAIN

- **Madame TANSKI Brigitte**
  Formatrice en Vente, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame TANSKI Valérie**
  Comptable, SAE SMB INDUSTRIES, HAM-LES-MOINES.
  demeurant à BLOMBAY

- **Monsieur TASCHT Hubert**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à TREMBLOIS-LES-CARIGNAN

- **Monsieur TERRACINA Pascal**
  Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur THIBLET Laurent**
  Régleur Polyvalent, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.
  demeurant à CHATEL-CHEHERY

- **Monsieur THIERY Ludovic**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur THIRY Stéphane**
  Outilleur Mécanique et Brut, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VILLERS-LE-TILLEUL

- **Monsieur THOMAS Didier**
  Conducteur de Ligne, N.P.I., GESPUNSART.
  demeurant à ANCHAMPS

- **Monsieur THULLE James**
  Conducteur de Travaux, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur THULLIER William**
  Cariste Préparateur Commandes, MONIER, SIGNY-L'ABBAYE.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur TONNELLIER Olivier**
  Agent de Maintenance, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur TOUSSAINT Jean- Michel**
  Outilleur Mécanique et Brut, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à RENWEZ

- **Madame TOZZI Giovanna**
  Agent d' Entretien, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à HAYBES

- **Monsieur TOZZINI Alain**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à ROCROI

- **Monsieur UNDREINER Bruno**
  Technicien de Maintenance, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur VAUCHELET William**
  Cariste, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur VELLENRITER Jean- Luc**
  Chauffeur-Livreur, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à CHARBOGNE

- **Madame VERDELOT Christine**
  Hôtesse de Caisse, CARREFOUR, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur VIET Laurent**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur VOTION Sylvain**
  Cariste, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à BLAGNY

- **Monsieur WATELET Pascal**
  Conducteur de Ligne, N.P.L., GESPUNSART.
  demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur WAWRZYNIAK Daniel**
  Agent de Maintenance, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à DOM-LE-MESNIL

- **Monsieur WUILLEME Christophe**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOUVELLEMONT

- **Madame YEDDOU Isabelle**
  Assistante de Direction, SOCIETE NOUVELLE CHARLES, TOURNES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur YZOARD Sylvain**
  Cariste en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ZAIM Omar**
  Educateur Spécialisé, A.A.S.E.A.A., MOUZON.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur ZIMMERMANN David**
  FMU Leader, O-I MANUFACTURING FRANCE, REIMS.
  demeurant à L'ECAILLE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALBIERO Fabrice**
  Agent de Production, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à TERRON SUR AISNE

- **Monsieur ARIES Christophe**
  Ingénieur Relations Autorité de Sûreté, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur AVELANGE Fabrice**
  Plombier, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur AVRONSART Eric**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHEVEUGES

- **Monsieur BAIKRICH Joël**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Monsieur BAILLET Jean- Michel**
  Directeur d'Agence, CIC EST, STRASBOURG.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BARTHAUX William**
  Cariste Parc, MONIER, SIGNY-L'ABBAYE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BAUDEMONT Pascal**
  Professionnel de Laboratoire, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AUBIGNY-LES-POTHEES

- **Monsieur BAUDOIN Christian**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur BAUDOIN Patrick**
  Opérateur Soudeur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BELLOMET Philippe**
  Formateur Coordinateur Outillage, CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à REMILLY-AILLICOURT

- **Monsieur BERTEAUX Claude**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à LAMETZ

- **Monsieur BERTEAUX Francis**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à LA SABOTTERIE

- **Monsieur BIACHE Patrick**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AIGLEMONT

- **Monsieur BINET Bruno**
  Technicien d'Etudes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOULZICOURT

- **Monsieur BLAVIER Patrice**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BONARINI Pascal**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOUTANCOURT

- **Monsieur BOUILLIE Fabrice**
  Polyvalent, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL.
  demeurant à SAULT-LES-RETHEL

- **Monsieur BOUILLOT Eric**
  Technicien de Prestations, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur BOURGUIGNON Eddy**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur BOURGUIGNON Rémy**
  Chauffeur-Livreur, NICODEME PLM, PRIX-LES-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur BRIOIS Thierry**
  Agent de Maitrise, STEF TRANSPORT RETHEL, LE CHATELET-SUR-RETOURNE.
  demeurant à BLANZY-LA-SALONNAISE

- **Madame BROUILLARD Nadine**
  Assistante d'Exploitation, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.
  demeurant à MONTCORNET

- **Monsieur CAMUS Freddy**
  Opérateur de Fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Madame CANARD Martine**
  Secrétaire Médicale, ARDENNES SANTE TRAVAIL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CHABERT François**
  1er de Ligne Conducteur, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur CHARBONNIER Daniel**
  Conducteur de Four de Coulée, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur CLICHE Pascal**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AIGLEMONT

- **Monsieur COPPEE Pascal**
  Responsable Assurance Qualité, LABORATOIRE BIO ARD'AISNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DADDATO Michel**
  Responsable Equipe Fabrication, MONIER, SIGNY-L'ABBAYE.
  demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Monsieur D'AGOSTINI Daniel**
  Maintenancier process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Madame DASNOY Michèle**
  Agent de Fabrication, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à FLOING

- **Monsieur DAVE Jean- Nöel**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à LOUVERGNY

- **Madame DE ARAUJO Brigitte**
  Collaboratrice d'Agence d'Assurance, INNOV'ASSUR, SEDAN.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Monsieur DEBAN Pascal**
  Technicien Informaticien, ARCELORMITTAL, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur DEJONCHEERE Gérald**
  Responsable Département Produits, OREXAD, LYON.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur DELAFAITE Denis**
  Soudeur- Monteur, CARAMEAUX SAS, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Monsieur DELATOUR Pascal**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DELHAYE Robert**
  Tronçonneur, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur DELHORBE Patrick**
  Noyauteur, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur DELIGNY Didier**
  Peseur Manutentionnaire, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SAINT-MENGES

- **Monsieur DELLOUE Philippe**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à GIVONNE

- **Monsieur DELOBELLE Laurent**
  Animateur Commercial, BAYER, LYON.
  demeurant à LE CHATELET-SUR-RETOURNE

- **Monsieur DERVIN Vincent**
  Responsable Réfractaire, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Madame DEVAUX Corinne**
  Agent à Domicile, ADMR, SIGNY-LE-PETIT.
  demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Monsieur DEVOGELAERE Franck**
  Responsable Maintenance, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à FEPIN

- **Monsieur DHOTEL Jean-Noël**
  Agent de Production, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur DIAS DA SILVA Pascal**
  Responsable Maintenance, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à DEVILLE

- **Madame DIDIER Annick**
  Agent à Domicile, ADMR, SIGNY-LE-PETIT.
  demeurant à TARZY

- **Monsieur DOCQ Jean- Michel**
  Animateur Qualité, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur DOMANGE Hervé**
  Monteur Insert, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à FLOING

- **Monsieur DRIEN Yannick**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BLAGNY

- **Monsieur DROUHOT Eric**
  Pilote Système de Production, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VENDRESSE

- **Monsieur DRUART Luc**
  Adjoint Dépôt, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Monsieur DRUX Dominique**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AMAGNE

- **Madame DUBOIS Nicole**
  Agent Professionnel, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Monsieur DUPONT Guy**
  Formateur Coordonateur, CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DUPUIS Jean- Luc**
  Facilitateur Régleur, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA GRANDVILLE

- **Madame EMOND Monique**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur FAIDHERBE Philippe**
  Appui Chef de Service Protection de Site, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur FELEDYN Yannick**
  Agent de Manutention Cariste, FORBO SARLINO SAS, REIMS.
  demeurant à POILCOURT-SYDNEY

- **Madame FINCK Pascale**
  Comptable, ACMA CULOT, VOUZIERS.
  demeurant à VOUZIERS

- **Monsieur FLOCH Jean- Luc**
  Conducteur Installations Conditionnement, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur FRITSCH Bernard**
  Technicien, ENGIE ENERGIE SERVICES COFELY, REIMS.
  demeurant à REVIN

- **Madame GALMICHE Brigitte**
  Coordinatrice RH, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AIGLEMONT

- **Monsieur GEMMERLE Michel**
  Chef d'Equipe, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à SAVIGNY-SUR-AISNE

- **Monsieur GHISDAL Hervé**
  Opérateur, M.A.T.T., MONTCORNET.
  demeurant à RENNEVILLE

- **Monsieur GILBIN Jean- François**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur GOURDIN Pascal**
  Professionnel Logistique, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur GUILLAUME Philippe**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur GUILLAUME Yvon**
  Maçon, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.
  demeurant à FRANCHEVAL

- **Monsieur GUILLOT Bruno**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame GUIMARAES FERNANDES Marie- Line**
  Femme de Service, LES BOUCLES DE MEUSE, MONTHERME.
  demeurant à DEVILLE

- **Monsieur HAUDECOEUR Hervé**
  Ouvrier, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à LE CHESNE

- **Monsieur HELLER Jamy**
  Opérateur Soudeur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Madame HENRY Marie- Thérèse**
  Educatrice Technique Spécialisée, IMPRO D'ORZY, REVIN.
  demeurant à WARCQ

- **Monsieur HODIER Christian**
  Technicien SAV, ELECTROCLASS, BUSSY-SAINT-GEORGES.
  demeurant à PUILLY-ET-CHARBEAUX

- **Monsieur HOFFMANN Thierry**
  Soudeur- Monteur, CACEM, NOUZONVILLE.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame HONS Claudine**
  Référente Métiers, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à LA CHAPELLE

- **Monsieur HORION Thierry**
  Opérateur Polyvalent UEP Cariste Logistique, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur HUNIN Bruno**
  Agent de Production, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à VOUZIERS

- **Monsieur IDZIK Pascal**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à LUCQUY

- **Madame JACQUEMIN Françoise**
  Ouvrière, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur JARLOT Jean-Pierre**
  Cadre Commercial, SAEM ARCAVI, CHALANDRY-ELAIRE.
  demeurant à ETEIGNIERES

- **Madame JAROSZ Christine**
  Psychologue du Travail, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur JAYET Denis**
  Agent Technique, A.A.S.E.A.A, BAZEILLES.
  demeurant à ANGECOURT

- **Monsieur JEUNESSE Stève**
  Technicien Innovation, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE Centre R&D, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur JOSEPH Laurent**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LA NEUVILLE-A-MAIRE

- **Monsieur JUSTIN François**
  Technicien EMR Contrôle Industriel, EES CLEMESSY, MULHOUSE.
  demeurant à TAGNON

- **Monsieur KINET Dominique**
  Agent de Production, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur KLAUS Eric**
  Agent de Production- Cariste, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame KMITA Régine**
  Employée Commerciale, AUXEM DISTRIBUTION CARREFOUR MARKET, VOUZIERS.
  demeurant à BALLAY

- **Monsieur KORALEWSKI Frédéric**
  Responsable Sécurité Environnement, ARCELORMITTAL, MOUZON.
  demeurant à CARIGNAN

- **Madame KOSMOWSKI Françoise**
  Assistante Technique, CENTRE AFPA, MONTCY-NOTRE-DAME.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur KUBIAK Didier**
  Agent de Production, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à VONCQ

- **Monsieur KUCA Eric**
  Technicien Maintenance, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur LAMOUREUX Jacky**
  Conducteur Moyens Industriels, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à REVIN

- **Monsieur LANTENOIS Etienne**
  Responsable Devis, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à SAINT-MOREL

- **Madame LARCHER Brigitte**
  Conseillère de Formation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BALAIVES-ET-BUTZ

- **Monsieur LASALLE Patrice**
  Technicien, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à FLOING

- **Monsieur LECLERE Claude**
  Autonomie Fondeur 2, SA AFICA, ISLES-SUR-SUIPPE.
  demeurant à ROIZY

- **Monsieur LECLERE Pascal**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FAISSAULT

- **Monsieur LECOCQ Alain**
  Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LEDANT Pascal**
  Chauffeur PL, COLAS NORD-EST CENTRE, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame LEDOUX Lysiane**
  Comptable, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur LEFONDEUR Eric**
  Responsable Commercial, CIC EST, STRASBOURG.
  demeurant à LUMES

- **Madame LEFONDEUR Nicole**
  Attachée de Clientèle, CIC EST, STRASBOURG.
  demeurant à LUMES

- **Monsieur LEGRAND Pierre**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à GUINCOURT

- **Monsieur LELONG Bruno**
  Technicien de Méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LENOIR Pascal**
  Meuleur- Finition, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LEONARD Philippe**
  Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LEPINE Eric**
  Cariste, PLAFOMETAL, MONTHERME.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LEPOIX Martial**
  Monteur Insert, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur LEROUX Jean-Marc**
  Conditionneur et Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VOUZIERS

- **Monsieur LESAGE Didier**
  Opérateur, M.A.T.T., MONTCORNET.
  demeurant à SEVIGNY-WALEPPE

- **Monsieur LORENT Noël**
  Technicien Qualité, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MACQUART Laurent**
  Ajusteur Monteur, AEDS TECHNOLOGIE, WITRY-LES-REIMS.
  demeurant à SAINT-GERMAINMONT

- **Monsieur MAGGIO Nicolas**
  Cadre Technique, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MANCENALEZ José**
  Grenailleur Cariste, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à FLOING

- **Madame MANGANO Corinne**
  Technicienne de Prestations, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à HIERGES

- **Monsieur MAQUET Thierry**
  Agent de Production, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à BALLAY

- **Monsieur MAREFF Farid**
  Ebarbeur Station Automatique, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MASSON Patrick**
  Formateur Maintenance, AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Madame MATHIEU Pascaline**
  Employée d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur MAUCLAIR Eric**
  Agent de Contrôle Qualité, ARCELORMITTAL, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur MOHIMONT Gilles**
  Mécanicien, COLAS NORD-EST CENTRE, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à BOSSEVAL

- **Monsieur MOREIRA José- Manuel**
  Animateur QSE, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à HAYBES

- **Madame MORGEON Sylvie**
  Agent de Recette, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur MOTA Hervé**
  Chef de Dépôt, BUT INTERNATIONAL, VILLERS-SEMEUSE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame NICOLAI Corinne**
  Directrice d'Agence, RANDSTAD, SAINT-DENIS LA PLAINE.
  demeurant à SINGLY

- **Madame NOEL Annie**
  Agent Professionnel, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Madame NOEL Brigitte**
  Attachée Technico Commerciale Sédentaire, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS NORD-EST, MOLSHEIM.
  demeurant à GERNELLE

- **Monsieur OBEISSART Philippe**
  Technicien de Maintenance, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Madame PANKOW Sylvie**
  Contrôleuse Qualité, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur PAULET Jacky**
  Opérateur de Fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur PECHEUX Thierry**
  Régleur, EBERSPACHER SYSTEMES D ECHAPPEMENT SAS, SAINT MICHEL.
  demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Monsieur PEON Philippe**
  Opérateur de Production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.
  demeurant à DOUZY

- **Madame PEREIRA Marie-José**
  Agent de Recette, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur PETIPAS Denis**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BALAN

- **Madame PETIT Françoise**
  Opérateur de Fabrication, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON,
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur PEZIN Jean- Yves**
  Mécanicien, SMURFIT KAPPA, SAULT-LES-RETHEL,
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur PHILIPPE Vivian**
  Magasinier, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES,
  demeurant à ANGECOURT

- **Monsieur PLUET Thierry**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES,
  demeurant à DOM-LE-MESNIL

- **Madame POCHET Catherine**
  Technicien Service Médical, Direction Régionale Service Médical Nord-Est, NANCY,
  demeurant à FRENOIS

- **Monsieur POULFORT Thierry**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES,
  demeurant à CLAVY-WARBY

- **Monsieur PROVEUX Eric**
  Formateur, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE,
  demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur PRUDENCE Alain**
  Chef de Projet, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE Centre R&D, MOUZON,
  demeurant à MOUZON

- **Madame RAK Christine**
  Technicien de Laboratoire, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS,
  demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur RAVENEL Thierry**
  Chef d' Equipe Disa, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT,
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur RENARD Bruno**
  Chauffeur Livreur, SAS N.D.A., TINQUEUX,
  demeurant à ROUVROY-SUR-AUDRY

- **Monsieur RENAUD Gilles**
  Chauffeur Poids Lourds, PONCIN T.P., LA GRANDVILLE,
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Madame ROGER Isabelle**
  Secrétaire Préparateur Technique, AC2GE, REIMS,
  demeurant à MAZERNY

- **Monsieur ROGER Pascal**
  Couvreur, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES,
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ROVELLO Vincenzo Vik**
  Chauffeur- Gravillonneur, EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE, SEDAN,
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur ROZE Eric**
  Technico-Commercial SAV., WHEELABRATOR GROUP SAS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MARGUT

- **Monsieur SANCHEZ Jésus**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MARGUT

- **Monsieur SCULFORT Emmanuel**
  Directeur Commercial, ARDENNES AUTOS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur SERVAIS François**
  Responsable Méthode, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur SIERADZAN Maryan**
  Directeur Industriel, S.A.S. TEMREX HOLDING, BUSSY-SAINT-GEORGES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur SKOBERNE Didier**
  Régleur Impression, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.
  demeurant à CHATEL-CHEHERY

- **Monsieur SOBACO François**
  Ouvrier Polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur TASSIN Olivier**
  Contrôleur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur THIEBAUT Jean-Louis**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur THIEBAUX Maurice**
  Opérateur Régleur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-MEUSE

- **Monsieur TOURY Yvan**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame TOZZI Giovanna**
  Agent d' Entretien, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à HAYBES

- **Monsieur VENIER Bruno**
  Agent EDF Opérateur, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à VIREUX-MOLHAIN

- **Monsieur VILLARD Bernard**
  Chef de Centrale, EQIOM BETONS, THIONVILLE.
  demeurant à REMILLY-AILLICOURT

- **Madame VINCENT Marie- Hélène**
  Conseillère Commerciale, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
  demeurant à BOULZICOURT

- **Monsieur WAROQUIEZ Christian**
  Technicien de Maintenance, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHILLY

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALEXANDRE Thierry**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur AVELANGE Fabrice**
  Plombier, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur BAILLET André**
  Métallier, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AIGLEMONT

- **Monsieur BAILLET Philippe**
  Métallier, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Monsieur BAZIN Joël**
  Cariste, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à BALAN

- **Monsieur BEAUVAIS Didier**
  Agent de Maintenance, LE FOYER REMOIS, REIMS.
  demeurant à NEUFLIZE

- **Monsieur BEDRANE Ahcène**
  Technicien Monteur, WHEELABRATOR GROUP SAS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BELIME Michel**
  Agent de Maîtrise, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur BERTEAUX Claude**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à LAMETZ

- **Monsieur BERTEAUX Francis**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à LA SABOTTERIE

- **Monsieur BERTULETTI Michel**
  Estampeur, STEVENIN NOLLEVAUX, LES HAUTES-RIVIERES.
  demeurant à THILAY

- **Madame BONNA Sylvie**
  Employée Commerciale, CARREFOUR, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur BOUTARD Thierry**
  Responsable Contrôle, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Madame BRAQUET Claudie**
  Aide-Comptable, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à SEDAN

- **Madame BRIOUX Claude**
  Référente Technique Recouvrement, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur CAMUS Daniel**
  Ebarbeur, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur CHARLIER Jean-Louis**
  Responsable Maintenance Process Habillage, MHCS ETABLISSEMENT DE REIMS VEUVE CLICQUOT, REIMS.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur CHARLIER Patrick**
  Agent de Production, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à FLOING

- **Madame COLLET Patricia**
  Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame CORA Suzanne**
  Conducteur Installations Conditionnement, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame CORBELLARI Annie**
  Ouvrière, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur CORBION Martial**
  Contrôleur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur COSSARDEAUX Eric**
  Conducteur- Animateur, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur CRESSON Dominique**
  Usineur Plastiques, FABER, BAZEILLES.
  demeurant à BALAN

- **Monsieur CULPIN Eric**
  Conducteur PL, URBASER ENVIRONNEMENT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AUVILLERS-LES-FORGES

- **Madame DARDARD Régine**
  Agent de Fabrication, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL.

- **Monsieur DEBRA Philippe**
  Chauffeur Préparateur, ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS FRANCE, REIMS.
  demeurant à ROIZY

- **Monsieur DELAMARE Hervé**
  Technicien de Prévention Hygiène et Sécurité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur DELHORBE Patrick**
  Noyauteur, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur DELIERE Philippe**
  Machiniste CN, FICHET BAUCHE, BAZANCOURT.
  demeurant à VIEUX-LES-ASFELD

- **Madame DELORME Nadine**
  Assistante Gestion, MONDELEZ INTERNATIONAL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SORMONNE

- **Monsieur DEPAIX François**
  Chauffeur PL, DERICHEBOURG Environnement ESKA, ARS-SUR-MOSELLE.
  demeurant à RENWEZ

- **Madame DESBANS Annie**
  Responsable Animation de Territoires, HARMONIE MUTUELLE, LAXOU.
  demeurant à LUMES

- **Monsieur DESJARDIN Claude**
  Opérateur Centre Pose, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Madame DIDIER Françoise**
  Chef Comptable, TURQUAIS BOUCLERIE, RAUCOURT-ET-FLABA.
  demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA

- **Madame DI MARCA Joëlle**
  Cariste, N.P.L., GESPUNSART.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur DO Quoc Hung**
  Auditeur Contrôleur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Madame DUBOIS Nicole**
  Agent Professionnel, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Monsieur ECCLI Yves**
  Maintenancier process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LAIFOUR

- **Monsieur ELIET Daniel**
  Auditeur Contrôleur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MAUBERT-FONTAINE

- **Madame FACE Marie- Odile**
  Technicienne de Prestations, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAULT-LES-RETHEL

- **Monsieur FAGIS Hugues**
  Technicien d'Etudes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à ROCROI

- **Monsieur FAYET Dominique**
  Maintenancier Installations Générales Electro, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Madame FERRAZ Thérèse**
  Référente Technique RPS, CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Madame FOLKOWSKI Monique**
  Gestionnaire Santé Prévoyance, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame GAILLET Sandrine**
  Gestionnaire Santé Prévoyance, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GALLET Bruno**
  Agent de Production en Entreprise Adaptée, A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur GELEE Philippe**
  Cableur, EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDENNES, DONCHERY.
  demeurant à SACHY

- **Monsieur GILLET Denis**
  Outilleur Mise au Point Assemblage, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCORNET

- **Madame GOBE Françoise**
  Agent de Fabrication, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à BOSSEVAL ET BRIANCOURT

- **Madame GONCALVES Roselyne**
  Animateur d'Equipe, CPAM DE LA MARNE, REIMS.
  demeurant à AVAUX

- **Madame GREUZAT Line**
  Machiniste, FICHET BAUCHE, BAZANCOURT.
  demeurant à AUSSONCE

- **Madame GROSIEUX Claude**
  Conseillère en Gestion des Droits, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GROUIEZ Mustapha**
  Magasinier, AMADA EUROPE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur GUI Gilles**
  Programmeur, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur GUILLAUME Eric**
  Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur GUILLOT Eric**
  Formateur en Boucherie, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame HENRY Marie- Thérèse**
  Educatrice Technique Spécialisée, IMPRO D'ORZY, REVIN.
  demeurant à WARCQ

- **Monsieur HERMAND Thierry**
  Métallier, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Madame HUBERT Maryse**
  Conseillère en Gestion des Droits, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à LAVAL-MORENCY

- **Monsieur IDZIK Pascal**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à LUCQUY

- **Monsieur JACQUEMIN Joël**
  Tourneur, LA FOULERIE, CARIGNAN.
  demeurant à CARIGNAN

- **Madame LACROIX Isabelle**
  Agent de Production et de Tri en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LAMBERT Gérard**
  Mécanicien, CARDOT NATURE, DOUZY.
  demeurant à POURU-SAINT-REMY

- **Madame LATTUADA Claudie**
  Comptable, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE S.A.S., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur LAURAIN Jean- Claude**
  Pompier, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur LAZUCKIEWIEZ Jean- Luc**
  Métallier, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à HAUDRECY

- **Monsieur LECHAT Patrick**
  Conducteur d'Installation, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LECLEF Jean-Louis**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur LECLERCQ Marceau**
  Maintenancier Installations Générales Mécaniques, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à AUBIGNY-LES-POTHEES

- **Monsieur LECOCQ Alain**
  Moniteur d'Atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LEGRAND Pierre**
  Menuisier, PIERRARD ET FILS SAS, LA SABOTTERIE.
  demeurant à GUINCOURT

- **Monsieur LEGROS Noël**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à FLIZE

- **Monsieur LEMAIRE Philippe**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur LEON Patrick**
  Directeur d'Agence, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur MAHFOUF Amar**
  Cableur, EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDENNES, DONCHERY.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur MALABRY Patrice**
  Responsable Noyautage, LA FONTE ARDENNAISE FAI, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur MANSUELLE Dominique**
  Conditionneur et Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MARSILLI Patrice**
  Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI ALSACE - DIRECTION REGIONALE, STRASBOURG.
  demeurant à ETREPIGNY

- **Monsieur MARTEL Bruno**
  Ingénieur - Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAINT-LAURENT

- **Monsieur MARTIN Yvan**
  Technicien de Méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CLIRON

- **Monsieur MARTIN Yves**
  Peintre Confirmé, AUTOBERNARD CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur MASSET Christian**
  Manager, CARREFOUR, RETHEL.
  demeurant à SAULT-LES-RETHEL

- **Madame MATHIEU Pascaline**
  Employée d'Immeubles, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTHERME

- **Monsieur MERLETTE Philippe**
  Technicien Métrologie, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur MIEL Jean-Jacques**
  Conducteur Relais, SMURFIT KAPPA - Cartonnerie, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur MIRAUCOURT Denis**
  Responsable d'Unité, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à LAUNOIS-SUR-VENCE

- **Monsieur NIORT Christian**
  Chef de Poste, MAIN SECURITE, DIJON.
  demeurant à SAULCES-MONCLIN

- **Madame NOEL Annie**
  Agent Professionnel, NEXANS INTERFACE, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Monsieur NOEL Pascal**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONDIGNY

- **Monsieur NOIVILLE Ghislain**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Monsieur OUDIN Bruno**
  Maintenancier Process Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PACHEU Freddy**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Monsieur PAINVIN Régis**
  Conducteur Bottomeuse, MONDI LEMBACEL, BETHENIVILLE.
  demeurant à SAINT-ETIENNE-A-ARNES

- **Monsieur PARANT Eric**
  Réceptionnaire Après Vente, AUTOBERNARD CHAMPAGNE-ARDENNE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SAINT-LAURENT

- **Madame PATOUREAUX Françoise**
  Assistante Ressources Humaines, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à VOUZIERS

- **Monsieur PATRONELLI Bruno**
  Chef d'Equipe Maintenance, LA FONTE ARDENNAISE FA 4, HAYBES SUR MEUSE.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur PETITQUEUX Michel**
  Gardien Maintenance Dépannage, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PETROTTI Antoine**
  Agent EDF, EDF CNPE DE CHOOZ, GIVET.
  demeurant à GIVET

- **Monsieur PIERSON Jean- Claude**
  Professionnel des Services, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur PINORI Dominique**
  Agent de Production, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur PORTEBOIS Alain**
  Responsable Ventes/Marketing, WHEELABRATOR GROUP SAS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur PRIEUR Michel**
  Ingénieur- Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à BOULZICOURT

- **Monsieur RENAUD Gilles**
  Chauffeur Poids Lourds, PONCIN T.P., LA GRANDVILLE.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur ROBERT Michel**
  Outilleur, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
  demeurant à VOUZIERS

- **Madame RODRIGUES Nadine**
  Technicienne de Laboratoire, LABORATOIRE BIO ARD'AISNE, RETHEL.
  demeurant à NOVION-PORCIEN

- **Monsieur ROGER Pascal**
  Couvreur, ESPACE HABITAT, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame ROSSIGNOL Brigitte**
  Agent de Fabrication, LA FONTE ARDENNAISE FA2 FA3, VRIGNE-AUX-BOIS.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur SACCO Antonio**
  Contrôleur Liberator, LA FONTE ARDENNAISE FA5, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur SCHMITT Thierry**
  Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MOIRY

- **Monsieur SCULFORT Emmanuel**
  Directeur Commercial, ARDENNES AUTOS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur SIKORZINSKI Jean- Luc**
  Cariste, LA FONTE ARDENNAISE FA1, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur SIMON Hervé**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Madame SOUTTRE Geneviève**
  Technicienne de Laboratoire, LABORATOIRE BIO ARD'AISNE, RETHEL.
  demeurant à RETHEL

- **Monsieur STAINE José**
  Technicien, TARKETT FRANCE, SEDAN.
  demeurant à DOUZY

- **Monsieur TATON Luc**
  Maintenancier Process Mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SIGNY-L'ABBAYE

- **Madame THIERCELET Dominique**
  Agent de Production en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame THIERY Catherine**
  Agent de Fabrication, NEXANS POWER ACCESSORIES FRANCE, DONCHERY.
  demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Madame THOMAS Farida**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur THULLE Hubert**
  Tourneur, FABER, BAZEILLES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur TITEUX Serge**
  Contrôleur Pièces Primaires, AMADA EUROPE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à NOUZONVILLE

- **Monsieur TITEUX Thierry**
  Technicien Achats, LA FONTE ARDENNAISE FA0, VIVIER-AU-COURT.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur TOBIJASZ Philippe**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à SEDAN

- **Monsieur TOPIN Daniel**
  Technicien Maintenance, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
  demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Madame TRESONNE Catherine**
  Opérateur Polyvalent UEP Magasinier, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur TRUBERT Claude**
  Opérateur, ARCELORMITTAL, MOUZON.
  demeurant à MOUZON

- **Monsieur TUTIN Alain**
  Responsable Libre Service, POINT. P DOCKS DE L'OISE, NOYON.
  demeurant à SAULCES-MONCLIN

- **Monsieur UNIQUE Michel**
  Chef d'Equipe, ESTEL SAS, REIMS.
  demeurant à RENWEZ

- **Madame VACHER Maryline**
  Infirmière de Santé au Travail, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur VAN DEN ABEELE Patrick**
  Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
  demeurant à FUMAY

- **Monsieur VILLEVAL Guy**
  Technicien de Méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTIGNY-SUR-VENCE

- **Monsieur VIVET Pascal**
  Technicien Tout Corps d'Etat, CAF DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Madame WARNET Catherine**
  Comptable Trésorière, URSSAF CHAMPAGNE-ARDENNE, REIMS.
  demeurant à SAULT-SAINT-REMY

- **Monsieur WATELET Daniel**
  Opérateur Polyvalent UEP Forge Fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur WIDMER Michel**
  Conditionneur Agent de Production Saisi Informatique en E.S.A.T., A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.
  demeurant à VOUZIERS

Article 5 : L'Unité Départementale des Ardennes de la DIRECCTE Grand-Est, est chargée de l'éxécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Charleville-Mézières, le 15 JUIL. 2019

Le Préfet

Pascal JOLY

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Préfecture 08

8-2019-07-10-001

AP 100719 SSE refonte statuts

AP 10 07 2019 refonte des statuts du syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Sous-préfecture
de VOUZIERS

Vouziers, le 10 juillet 2019

Arrêté n° 2019/084/22
portant refonte des statuts du syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes, syndicat mixte fermé à la carte
(arrêté modificatif n° 31)

Le préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les chapitres I et II du titre I du livre II de la cinquième partie ainsi que l'article L 5711-1 relatif aux syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1e juillet 1992 portant charte de la déconcentration .

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018/718 du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain LIZZIT, sous-préfet de Vouziers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015/084/32 du 9 juillet 2015 portant adhésion de la commune de Brévilly et du syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Machault, et refonte des statuts du syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes (arrêté modificatif n° 30) ;

VU la délibération n° 2018-10 du 13 décembre 2018 du comité syndical du syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes, transmise le 18 décembre 2018, ayant pour objet la modification des statuts portant sur le transfert de la compétence eau potable par certains membres ;

VU la consultation des communes membres ;

Considérant que les conditions de majorité prévues par le code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Sur proposition du sous-préfet de Vouziers ;

- ARRETE -

Article 1 Les statuts du syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes, après refonte, sont maintenant rédigés tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe.

21, rue Gambetta - 08400 VOUZIERS - Téléphone 03-24-71-64-65 Télécopie 03-24-71-90-88
SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT : www.ardennes.gouv.fr

Article 2 Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2015/084/32 du 9 juillet 2015.

Article 3
- M. le sous-préfet de Vouziers ;
- Mme la directrice départementale des finances publiques ;
- Mmes et MM. les maires des communes membres de l'EPCI ;
- Mmes et MM. les présidents des syndicats de communes membres de l'EPCI ;
- M. le président de la communauté de communes des crêtes préardennaises, membre de l'EPCI ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat.

Vouziers, le 10 JUIL. 2019

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet,

SOUS-PRÉFECTURE DE VOUZIERS

Alain LIZZIT

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification :
- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet des Ardennes ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne 25, rue du Lycée - 51 036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-est des Ardennes

Annexe aux statuts : liste des membres du syndicat

nbr	COMMUNES/SIAEP/EPCI	Membres des communes nouvelles, des syndicats et des EPCI pour lesquelles le SSE intervient	CP	CANTON
1	ALLAND'HUY SAUSSEUIL		08130	ATTIGNY
2	APREMONT SUR AIRE		08250	ATTIGNY
3	ARDEUIL MONTFAUXELLES		08400	ATTIGNY
4	ATTIGNY		08130	ATTIGNY
5	AURE		08400	ATTIGNY
6	AUTRY		08250	ATTIGNY
7	BEFFU ET LE MORTHOMME		08250	ATTIGNY
8	BOUCONVILLE		08250	ATTIGNY
9	BOURCQ		08400	ATTIGNY
10	BRÉCY BRIERES		08400	ATTIGNY
11	CAUROY		08310	ATTIGNY
12	CHALLERANGE		08400	ATTIGNY
13	CHAMPIGNEULLE		08250	ATTIGNY
14	CHARBOGNE		08130	ATTIGNY
15	CHARDENY		08400	ATTIGNY
16	CHATEL CHÉHÉRY		08250	ATTIGNY
17	CHEVIERES		08250	ATTIGNY
18	CHUFFILLY ROCHE		08130	ATTIGNY
19	Commune nouvelle de GRANDPRÉ	GRANDPRE, TERMES	08250	ATTIGNY
20	CONDÉ LES AUTRY		08250	ATTIGNY
21	CONTREUVE		08400	ATTIGNY
22	CORNAY		08250	ATTIGNY
23	COULOMMES ET MARQUENY		08130	ATTIGNY
24	ÉCORDAL		08130	ATTIGNY
25	EXERMONT		08250	ATTIGNY
26	FALAISE		08400	ATTIGNY
27	FLÉVILLE		08250	ATTIGNY
28	GIVRY SUR AISNE		08130	ATTIGNY
29	GRANDHAM		08250	ATTIGNY
30	GRIVY LOISY		08400	ATTIGNY
31	GUINCOURT		08130	ATTIGNY
32	LA SABOTTERIE		08130	ATTIGNY
33	LAMETZ		08130	ATTIGNY
34	LANÇON		08250	ATTIGNY
35	LIRY		08400	ATTIGNY
36	LONGWÉ		08400	ATTIGNY
37	MANRE		08400	ATTIGNY
38	MARCQ		08250	ATTIGNY
39	MARQUIGNY		08390	ATTIGNY
40	MARS SOUS BOURCQ		08400	ATTIGNY
41	MARVAUX VIEUX		08400	ATTIGNY
42	MONT SAINT MARTIN		08400	ATTIGNY
43	MONTCHEUTIN		08250	ATTIGNY
44	MONTHOIS		08400	ATTIGNY
45	MOURON		08250	ATTIGNY
46	NEUVILLE DAY		08130	ATTIGNY
47	OLIZY PRIMAT		08250	ATTIGNY
48	RILLY SUR AISNE		08130	ATTIGNY
49	SAINT JUVIN		08250	ATTIGNY
50	SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX		08130	ATTIGNY
51	SAINT LOUP TERRIER		08130	ATTIGNY
52	SAINT MOREL		08400	ATTIGNY
53	SAINTE VAUBOURG		08130	ATTIGNY
54	SAULCES CHAMPENOISES		08130	ATTIGNY
55	SAVIGNY SUR AISNE		08400	ATTIGNY

56	SÉCHAULT		08250	ATTIGNY
57	SEMUY		08130	ATTIGNY
58	SENUC		08250	ATTIGNY
59	SOMMERANCE		08250	ATTIGNY
60	SUGNY		08400	ATTIGNY
61	SUZANNE		08130	ATTIGNY
62	TOURCELLES CHAUMONT		08400	ATTIGNY
63	TOURTERON		08130	ATTIGNY
64	VAUX CHAMPAGNE		08130	ATTIGNY
65	VAUX LES MOURON		08250	ATTIGNY
66	VONCQ		08130	ATTIGNY
67	AUFLANCE		08370	CARIGNAN
68	AUTRECOURT ET POURRON		08210	CARIGNAN
69	BEAUMONT EN ARGONNE		08210	CARIGNAN
70	BIEVRES		08370	CARIGNAN
71	BLAGNY		08110	CARIGNAN
72	BREVILLY		08140	CARIGNAN
73	CARIGNAN		08110	CARIGNAN
74	Commune nouvelle de DOUZY	DOUZY, MAIRY	08140	CARIGNAN
75	Commune nouvelle de MOUZON	MOUZON, AMBLIMONT	08210	CARIGNAN
76	ESCOMBRES ET LE CHESNOIS		08110	CARIGNAN
77	EUILLY ET LOMBUT		08210	CARIGNAN
78	FROMY		08370	CARIGNAN
79	HERBEUVAL		08370	CARIGNAN
80	LA FERTÉ-SUR-CHIERS		08370	CARIGNAN
81	LES DEUX VILLES		08110	CARIGNAN
82	LÉTANNE		08210	CARIGNAN
83	LINAY		08110	CARIGNAN
84	MALANDRY		08370	CARIGNAN
85	MARGNY		08370	CARIGNAN
86	MARGUT		08370	CARIGNAN
87	MATTON ET CLÉMENCY		08110	CARIGNAN
88	MESSINCOURT		08110	CARIGNAN
89	MOGUES		08110	CARIGNAN
90	MOIRY		08370	CARIGNAN
91	OSNES		08110	CARIGNAN
92	PUILLY-CHARBEAUX		08370	CARIGNAN
93	PURE		08110	CARIGNAN
94	SACHY		08110	CARIGNAN
95	SAILLY		08110	CARIGNAN
96	SAPOGNE SUR MARCHE		08370	CARIGNAN
97	SIGNY MONTLIBERT		08370	CARIGNAN
98	TÉTAIGNE		08110	CARIGNAN
99	TREMBLOIS LES CARIGNAN		08110	CARIGNAN
100	VAUX LES MOUZON		08210	CARIGNAN
101	VILLERS DEVANT MOUZON		08210	CARIGNAN
102	VILLY		08370	CARIGNAN
103	WILLIERS		08110	CARIGNAN
104	YONCQ		08210	CARIGNAN
105	VENDRESSE		08160	NOUVION/MEUSE
106	ARTAISE LE VIVIER		08390	VOUZIERS
107	AUTHE		08240	VOUZIERS
108	AUTRUCHE		08240	VOUZIERS
109	BALLAY		08400	VOUZIERS
110	BAR LES BUZANCY		08240	VOUZIERS
111	BAYONVILLE		08240	VOUZIERS
112	BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR		08240	VOUZIERS
113	BELVAL BOIS DES DAMES		08240	VOUZIERS
114	BOULT AUX BOIS		08240	VOUZIERS
115	BRIEULLES SUR BAR		08240	VOUZIERS
116	BRIQUENAY		08240	VOUZIERS
117	BULSON		08450	VOUZIERS
118	BUZANCY		08451	VOUZIERS
119	Commune nouvelle de BAIRON ET SES ENVIRONS	LE CHESNE, LES ALLEUX LOUVERGNY	08390	VOUZIERS

120	Commune nouvelle de CHEMERY-CHEHERY	CHEMERY	08350	VOUZIERS
121	Commune Nouvelle de VOUZIERS	VRIZY, TERRON SUR AISNE	08400	VOUZIERS
122	FOSSÉ		08240	VOUZIERS
123	GERMONT		08240	VOUZIERS
124	HARRICOURT		08240	VOUZIERS
125	IMECOURT		08240	VOUZIERS
126	LA BERLIERE		08240	VOUZIERS
127	LA BESACE		08450	VOUZIERS
128	LA CROIX AUX BOIS		08400	VOUZIERS
129	LA NEUVILLE A MAIRE		08450	VOUZIERS
130	LANDRES ET SAINT GEORGES		08240	VOUZIERS
131	LE MONT DIEU		08450	VOUZIERS
132	LES GRANDES ARMOISES		08390	VOUZIERS
133	LES PETITES ARMOISES		08390	VOUZIERS
134	MAISONCELLE ET VILLERS		08450	VOUZIERS
135	MONTGON		08390	VOUZIERS
136	NOIRVAL		08400	VOUZIERS
137	NOUART		08240	VOUZIERS
138	OCHES		08240	VOUZIERS
139	QUATRE CHAMPS		08400	VOUZIERS
140	SAINT PIERREMONT		08240	VOUZIERS
141	SAINTE MARIE		08400	VOUZIERS
142	SOMMAUTHE		08240	VOUZIERS
143	STONNE		08390	VOUZIERS
144	SY		08390	VOUZIERS
145	TAILLY		08240	VOUZIERS
146	TANNAY		08390	VOUZIERS
147	THENORGUES		08240	VOUZIERS
148	TOGES		08400	VOUZIERS
149	VANDY		08400	VOUZIERS
150	VAUX EN DIEULET		08240	VOUZIERS
151	VERPEL		08240	VOUZIERS
152	VERRIERES		08390	VOUZIERS
153	S.I.A.E.P. de BUZANCY	Autruche, Bar-les-Buzancy, Briquenay, Buzancy, Fosse, Harricourt	08400	ATTIGNY
154	S.I.A.E.P. de GUINCOURT	Ecordal, Guincourt, Tourteron	08130	ATTIGNY
155	S.I.A.E.P. de LA CROIX AUX BOIS/LONGWE	Lacroix-aux-Bois, Longwé	08400	ATTIGNY
156	S.I.A.E.P. de LA LISIERE	Charbogne, Rilly-sur-Aisne, St Lambert et Mont de Jeux, Suzanne	08130	ATTIGNY
157	S.I.A.E.P. de LA VOIE ROMAINE	Semuy, Voncq	08130	ATTIGNY
158	S.I.A.E.P. de l'AVEGRE ET DU JAILLY	Ardeuil-Montfauxelles, Marvaux-Vieux, Monthois, St Morel, Séchault	08130	ATTIGNY
159	S.I.A.E.P. de SAINTE VAUBOURG/VAUX CHAMPAGNE	Ste-Vaubourg, Vaux-Champagne	08130	ATTIGNY
160	S.I.A.E.P. de THENORGUES	Imécourt, Thénorgues, Verpel	08400	ATTIGNY
161	S.I.A.E.P. d'OLIZY PRIMAT	Brécy-Brieres, Olizy-Primat	08130	ATTIGNY
162	S.I.A.E.P. du CHEMIN DE BELOEUVRE	Dricourt, Leffincourt, Mont-St-Rémy	08130	ATTIGNY
163	S.I.A.E.P. du SUD-OUEST VOUZINOIS	Bourq, Chardeny, Coulommes-Marqueny, Contreuve, Grivy-Loisy, Mars-sous-Bourcq, Quilly, Ste Marie, Sugny, Tourcelles-Chaumont	08130	ATTIGNY
164	S.I.V.O.M de MACHAULT	Pauvres, Mont St Remy, Dricourt, leffincourt, Cauroy, Machault, Semide, Hauviné, St Clément à Arnes, St Pierre à Arnes et St Etienne à Arnes, Chardeny, Tourcelles-Chaumont et Quilly.	08310	ATTIGNY
165	S.I.A.E.P. des GRANDS AULNOIS	Ballay, Belleville et Chatillon, Boults-aux-Bois, Brieulles-sur-Bar,Germont, Les Alleux, Noirval, Terron-sur-Aisne, Vandy, Verrieres	08400	VOUZIERS
166	C.C. CRETES PREARDENNAISES	Attigny, chuffilly-Roche, Coulommes et Marqueny, Ecordal, Givry sur Aisnes, Guincourt, La Sabotterie, Lametz, Neuville-Day, Rilly sur Aisne, Saint Lambert et Mont de Jeux, Saint Loup Terrier, Sainte Vaubourg, Saulces Champenoises, Semuy, Suzanne, Tourteron, Vaux Champagne, Voncq, et Charbogne	08400	VOUZIERS
167	S.I. ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANNE	Haraucourt, Remilly-Aillicourt, Raucourt et Flaba	08450	RAUCOURT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Sous-préfecture
de VOUZIERS

Vouziers, le 10 juillet 2019

ANNEXE
à l'arrêté préfectoral n° 2019/084/22
du 10 juillet 2019

STATUTS
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DU SUD-EST DES ARDENNES

Article 1 : Application des dispositions du code général des collectivités territoriales
Les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'appliquent aux présents statuts.

Article 2 : Dénomination du syndicat
L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est constitué, entre les membres listés en annexe aux présents statuts, en syndicat mixte fermé « à la carte » dénommé :
Syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes

Article 3 : Membres
Le syndicat est constitué de 167 collectivités dont 152 communes et 15 établissements publics de coopération intercommunale.
La liste des membres du syndicat est détaillée dans le tableau annexé aux présents statuts.

Article 4 : Objet
Le syndicat a pour objet de garantir aux usagers la continuité, l'adaptabilité, la qualité et la pérennité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
Le syndicat poursuit son objet social principalement dans le cadre des transferts de compétences, et à titre accessoire par conclusion de conventions de coopération au sens et dans les conditions définies par l'article 7 des présents statuts.
Le syndicat exerce les compétences suivantes :
- le service public de l'eau potable :
gestion de la ressource (périmètre de protection compris), production (notamment la gestion des sous-produits et des procédés de traitement de l'eau), transport, stockage, distribution, gestion de la relation usagers, établissement des zonages et des schémas de distribution d'eau potable, contrôle des branchements et des raccordements, études sur la gestion des eaux. Le syndicat est également compétent en matière de recherches, d'analyses et d'études afférentes à la compétence, notamment la recherche des financements nécessaires auprès des partenaires. Le transfert de la compétence eau potable implique que le syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes se substitue aux collectivités pour toutes les missions énumérées dans le présent article en qualité de maître d'ouvrage.

- le service public de l'assainissement collectif :
collecte, transport, épuration des effluents collectés, et élimination des boues, établissement des zonages et des schémas de l'assainissement collectif, contrôle des branchements et des raccordements. Le syndicat est également compétent en matière de recherches, d'analyses et d'études afférentes à la compétence, notamment la recherche des financements nécessaires auprès des partenaires. Le transfert de la compétence assainissement collectif implique que le syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes se substitue aux collectivités pour toutes les missions énumérées dans le présent article en qualité de maître d'ouvrage.

- le service public de l'assainissement non collectif :
l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles est exercé par le syndicat.

21, rue Gambetta - 08400 VOUZIERS - Téléphone 03-24-71-64-65 Télécopie 03-24-71-90-88
SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT : www.ardennes.gouv.fr

Le syndicat exerce les compétences transférées de façon pleine et entière. Le syndicat est également compétent dans la rédaction et la mise en œuvre de documents de planification et de documents contractuels relatifs à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) telle que définie par le code de l'environnement pour le compte de ses membres dans le cadre de la gestion des affaires communes.

Article 5 : Siège
Le siège du syndicat se situe au 2, hameau de Landèves 08400 Ballay.

Article 6 – Durée
Le syndicat est institué pour une durée indéterminée.

Article 7 : - Procédures d'adhésion – de transfert et de retrait des compétences

7.1 – Adhésion / Retrait
L'adhésion d'un nouveau membre s'effectuera par application de la procédure en vigueur.
Le retrait d'un membre du syndicat s'effectuera par application de la procédure en vigueur.

7.2 – Transfert et retrait des compétences
Le transfert d'une compétence se fait en bloc, les membres transférant l'intégralité de la compétence souhaitée.
Lorsqu'un membre décide de transférer au syndicat une compétence ou de reprendre pour l'exercer lui-même une compétence qu'il avait transférée auparavant au syndicat, il est tenu de notifier au Président du syndicat six mois avant la fin de l'exercice en cours la délibération correspondante de son assemblée délibérante.
Le Président du syndicat demande au comité d'en prendre acte et d'en délibérer. La délibération du comité fixe les modalités de transfert ou de reprise de compétence qui n'auraient pas été déterminées par les présents statuts.
Lorsqu'un membre reprend une compétence qu'il avait transférée auparavant au syndicat, il est tenu de s'acquitter de sa participation en cours. En outre, si des engagements collectifs ont été contractés, les conditions financières des conséquences de la reprise de compétence par le membre seront fixées par le comité syndical.

Article 8 – Conventions

8.1 – Coopération
Le syndicat peut conclure des conventions de coopération relatives à la gestion du service public des compétences qu'il exerce. Les conventions de coopération sont conclues avec les collectivités membres et avec les collectivités non membres.

8-2 – Marchés publics
Le syndicat se réserve la possibilité de soumissionner à des procédures de mise en concurrence dont le but entre dans le champ de l'objet du syndicat défini par les présents statuts.

8.3 – Mandats
Le syndicat peut conclure des conventions de mandat au titre des compétences qu'il exerce avec les collectivités membres ayant transféré la compétence concernée ou les usagers domiciliés dans le ressort des collectivités membres ayant transféré la compétence concernée.

8.4 – Procédures
Les procédures de passation des conventions sont internes au syndicat.

Article 9 – Représentation des communes et des membres – comité syndical

9.1 - Règles de représentation – Attributions des collèges
Les règles de représentation des membres sont fixées de la façon suivante :

- Collège « eau potable »
Le collège « eau potable » administre l'ensemble des questions relatives à la mise en œuvre de la compétence du service public de l'eau potable définie par les présents statuts.

Les membres ayant transféré la compétence eau potable au syndicat désignent leurs délégués et suppléants selon le tableau suivant :

Population du membre	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Moins de 350 habitants	1	1
Entre 350 et 3 500 habitants	2	2
Plus de 3 500 habitants	3	3

- Collège « assainissement collectif » :
Le collège « assainissement collectif » administre l'ensemble des questions relatives à la mise en œuvre de la compétence du service public de l'assainissement collectif définie par les présents statuts.
Les membres ayant transféré la compétence assainissement collectif au syndicat désignent leurs délégués et suppléants selon le tableau suivant :

Population du membre	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Moins de 350 habitants	1	1
Entre 350 et 3 500 habitants	2	2
Plus de 3 500 habitants	3	3

- Collège « assainissement non collectif » :
Le collège « assainissement non collectif » administre l'ensemble des questions relatives à la mise en œuvre de la compétence du service public de l'assainissement non collectif définie par les présents statuts.
Les membres ayant transféré la compétence assainissement non collectif au syndicat désignent leurs délégués et suppléants selon le tableau suivant :

Population du membre	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Moins de 350 habitants	1	1
Entre 350 et 3 500 habitants	2	2
Plus de 3 500 habitants	3	3

- Collège des affaires communes : il est constitué de l'ensemble des délégués des membres adhérant au syndicat.
Ces délégués prennent part au vote des affaires présentant un intérêt commun à l'ensemble des membres du syndicat dont notamment l'élection du président et des membres du bureau, les engagements contractuels du syndicat ainsi que de documents de planification et de documents contractuels relatifs à la gestion des missions visées dans l'objet du syndicat défini par les présents statuts et les décisions relatives aux modifications de ses conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée.
La répartition et/ou le nombre de sièges du comité syndical peuvent être modifiés par application de la procédure en vigueur.
Les présentes règles de représentation des membres du comité syndical s'appliqueront à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2020.
Jusqu'à cette échéance, les délégués en fonction au jour de l'entrée en vigueur des présents statuts participent au collège des affaires communes et sont affectés au(x) collège(s) correspondant aux compétences transférées par la collectivité membre qu'ils représentent.

9.2 – Fonctionnement

Le syndicat est administré par un comité syndical composé des collèges eau, assainissement collectif, assainissement non collectif et affaires générales.

Les membres des organes du syndicat sont désignés par les collectivités membres. La durée du mandat des délégués syndicaux est celle du mandat des assemblées dont ils sont délégués.

9.3 – Périodicité des réunions
Le comité syndical se réunit au moins deux fois par an :

- pour le vote du budget au plus tard le 31 mars ou au 15 avril lors des années de renouvellement des assemblées délibérantes, sans préjudice d'une modification de la date butoir légale du vote du budget primitif

- pour le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin sans préjudice d'une modification de la date butoir légale du vote du compte administratif.
Les quatre collèges sont convoqués à chaque réunion du comité syndical.

9.4 – Présidence
Le comité syndical élit en son sein un président. Le président prend part à tous les votes. Le président détient la police du comité syndical qu'il préside et peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie des fonctions qui lui ont été confiées à ses vice-présidents.

9.5 – Ordre du jour – Convocations
L'ordre du jour et le lieu de la réunion du comité syndical sont arrêtés par le président, qui signe la convocation.
Les convocations sont envoyées par lettre ou par tout moyen électronique et adressées à chaque délégué au moins 5 jours francs avant la date de réunion. Ce délai peut être réduit à un jour franc en cas d'urgence.
Les convocations indiquent l'objet de la réunion, le lieu de la réunion et comportent un rapport de synthèse sur les points qui seront examinés en séance.

9.6 – Déroulement des séances
Le président ouvre et clôt les séances. Après l'ouverture de la séance, le président désigne un secrétaire de séance. Les séances sont publiques.
Un membre empêché peut se faire représenter par un autre délégué de son choix s'il est porteur d'un pouvoir écrit en son nom à la séance. Un même membre ne peut être porteur que d'un pouvoir.
Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.
Le vote a lieu à main levée, sauf si le scrutin secret est demandé par le président et par au moins la moitié des membres présents.
Le secrétaire de séance tient une feuille de présence contenant le nom et la collectivité des délégués présents ou représentés. Cette feuille est émargée par les délégués présents ou par leur mandataire. La feuille d'émargement est certifiée par le président et déposée au siège du syndicat. Elle peut être communiquée à tout requérant.

9-7 – Quorum
La présence effective de la majorité des membres pour les collèges eau, assainissement collectif et assainissement non collectif est nécessaire pour la validité des décisions relatives respectivement à chacune de ces compétences.
La présence effective de la majorité des membres pour le collège des affaires générales est nécessaire pour la validité des décisions relatives aux affaires générales
Quand, après convocation régulière, le quorum n'est pas atteint, les décisions prises après une nouvelle convocation sont valables quel que soit le nombre de membres présents.

Article 10 – Bureau

10.1 – Désignation des membres du bureau

Le bureau du syndicat est élu par le comité syndical. Il est composé :

- du président
- d'un nombre de vice-président(s) déterminé par le comité syndical dans les limites prévues par le CGCT ;
- de quatre membres élus pour chacune des compétences exercées.

La durée du mandat des membres du bureau est celle du mandat des assemblées dont ils sont délégués.

Les présentes règles de désignation des membres du bureau s'appliqueront à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2020.
Jusqu'à cette échéance, les membres du bureau en fonction au jour de l'entrée en vigueur des présents statuts sont maintenus.

10.2 – Fonctionnement
Le bureau se réunit sur convocation du président.

Les convocations sont envoyées par lettre ou par tout moyen électronique et adressées à chaque membre du bureau au moins 3 jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à un jour franc en cas d'urgence. Les convocations indiquent l'objet et le lieu de la réunion. Le président rend compte des travaux du bureau lors de chaque comité syndical.

10.3 – Délégations
Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, dans les limites fixées par le CGCT.

Article 11 – Le président
Le président est élu par l'ensemble des membres du comité syndical. Le président est l'organe exécutif du syndicat pour la durée du mandat municipal. Le président est l'ordonnateur du syndicat. Il prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il est chargé de la préparation et de l'exécution de l'ensemble des décisions du comité syndical et du bureau.
Il convoque le comité syndical et le bureau. Il assure la police des assemblées qu'il préside. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le 1er vice-président.
Le président propose un vice-président pour chacune des compétences exercées par le syndicat.
Les fonctions des vice-présidents sont fixées lors de leur nomination.
Le président nomme le directeur et le personnel du syndicat.
Le président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou à d'autres membres du bureau.. Il peut par ailleurs donner délégation de signature au directeur.

Article 12 – Budget et financement du syndicat
Le syndicat dispose d'un budget annexe pour chacune des compétences exercées Chaque budget annexe est voté par le collège correspondant.
Les dépenses générales communes aux compétences exercées par le syndicat sont financées par les budgets annexes selon une clé de répartition déterminée en comité syndical.
Le syndicat se finance par :
- La redevance perçue auprès des usagers des membres du collège eau potable ;
- La redevance perçue auprès des usagers des membres du collège assainissement collectif ;
- La redevance perçue auprès des usagers des membres du collège assainissement non collectif ;
- Le produit des conventions visées aux présents statuts ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- Les subventions de l'État, de la région, du département, des agences de l'eau et de toute structure pouvant apporter un soutien financier au syndicat :
- Les produits des dons et legs
- Le produit des emprunts.

Article 13 – Modification des statuts
Les présents statuts peuvent être modifiés en application des différentes procédures en vigueur.
La mise en œuvre des procédures d'adhésion et de retrait prévues par les présents statuts entraîne *in fine* une modification statutaire.

Article 14 – Dissolution
Les procédures de dissolution du syndicat sont celles en vigueur.

Article 15 – Entrée en vigueur des statuts
Les présents statuts entreront en vigueur à la publication d'un nouvel arrêté préfectoral les validant.. A cette date, ils abrogeront les précédents statuts approuvés par l'arrêté préfectoral n° 2015/084/032 du 9 juillet 2015.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2019/084/22
du 10 JUIL. 2019

Pour le Préfet
et par délégation
Le Sous-Préfet

Alain LIZZIT

Préfecture 08

8-2019-07-16-001

AP portant agrément d'un agent de police municipale M. Romuald PETITPIERRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet

Service des sécurités

Bureau de la sécurité intérieure, radicalisation

et de la sécurité routière

Arrêté n° 2019/196
portant agrément d'un agent de police municipale

LE PREFET DES ARDENNES
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L.114-1, L.234-1, L.511-2, R.114-1, R.114-2, R.511-2, R.515-1 à R.515-21 ;

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 21 à 21-2 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du Président de la République du 9 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté du maire de la commune de Charleville-Mézières en date du 9 janvier 2019 nommant M. Romuald PETITPIERRE, né le 13 mars 1978 à Charleville-Mézières (08) en qualité de brigadier-chef principal de police municipale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-196 du 29 mars 2019 portant délégation de signature à Mme Anne GABRELLE, directrice des services du Cabinet de la préfecture des Ardennes ;

Vu la demande d'agrément présentée par le maire de la commune de Charleville-Mézières datée du 16 janvier 2019 en faveur de M. Romuald PETITPIERRE, né le 13 mars 1978 à Charleville-Mézières (08) ;

Vu l'agrément délivré le 3 juillet 2019 en faveur de. M. Romuald PETITPIERRE, né le 13 mars 1978 à Charleville-Mézières (08) par M. le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières ;

Considérant que M. Romuald PETITPIERRE, né le 13 mars 1978 à Charleville-Mézières (08) , remplit les conditions fixées par la loi pour être agréée aux fonctions d'agent de police municipale ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Romuald PETITPIERRE, né le 13 mars 1978 à Charleville-Mézières (08) , est agréé en qualité de brigadier-chef principal de police municipale.

ARTICLE 2 : L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 511-2 du code de la sécurité intérieure.

ARTICLE 3 : Mme la directrice des services du Cabinet du préfet des Ardennes est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. le maire de la commune de Charleville-Mézières pour notification à l'intéressé. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Charleville-Mézières, le 16 JUIL. 2019

Pour le préfet et par délégation,
La directrice des services du Cabinet,

A. Gabrelle

Anne GABRELLE

Copie à :
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique

Préfecture 08

8-2019-07-16-002

ARRÊTÉ 2019_404 DU 16 JUILLET 2019 PORTANT ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AOUSTE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

A R R E T E n° 2019 - 404

PORTANT ADHESION DE LA COMMUNE D'AOUSTE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES

Le préfet des Ardennes,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'article R.333-10-1 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 modifié du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-154 du 1er mars 2019 modifiant le décret n° 2011-1917 du 21 décembre 2011 portant classement de la commune d'Aouste au parc naturel régional des Ardennes (région Champagne-Ardenne) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-195 du 4 mai 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-529 du 14 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Christophe HERIARD, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu la délibération n° 2017-38 du 21 novembre 2017 de la commune d'Aouste approuvant la charte du parc naturel régional des Ardennes ;

Vu la délibération n° 17-415 du comité syndical du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes du 18 décembre 2017 décidant de proposer la commune d'Aouste au classement « PNR des Ardennes » ;

Vu la délibération n°19-518 du 4 juillet 2019 du comité syndical du parc naturel régional des Ardennes acceptant l'adhésion de la commune d'Aouste ;

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES
Standard: 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr
Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

Considérant que l'approbation de la charte par la commune d'Aouste emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional des Ardennes ;

Considérant que les dispositions de l'article 4 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral n° 2017-195 du 4 mai 2017 du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes relatives à l'adhésion et au retrait des membres du syndicat ont été respectées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Ardennes,

ARRETE

Article 1er : La commune d'Aouste est autorisée à adhérer au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes.

Article 2 : Suite à cette modification, les statuts sont tels qu'annexés.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice départementale des finances publiques des Ardennes, la directrice départementale des territoires, le président du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 16 JUIL. 2019

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général absent,
La sous-préfète de Sedan

Marie CORNET

Délais et voies de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :
- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes - 1, place de la Préfecture – BP-60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur - place Beauvau - 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne - 25, rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, **ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr**

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Annexe à l'arrêté préfectoral
N° 2019- 404 du 16 JUIL. 2019

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général absent,
La sous-préfète de Sedan,

Marie CORNET

Statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes

Article 1 : Les statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes sont fixés ci-dessous.

Article 2 : MEMBRES

Le syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Ardennes est composé des collectivités ayant approuvé la charte. Sont concernés :

- la région Grand Est,
- le département des Ardennes,
- la ville de Charleville-Mézières, ville porte du PNR,
- la communauté de communes Ardennes Thiérache,
- la communauté de communes Ardenne rives de Meuse
- la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne,
- la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.
- les communes dont les territoires ont été classés en parc naturel régional par décret n° 91-1917 du 21 décembre 2011 modifié par le décret n°2019-154 du 1er mars 2019) :

Anchamps, Antheny, Aouste, Arreux, Aubigny les Pothées, Aubrives, Auge, Auvillers les Forges, Blanchefosse et Bay, Blombay, Bogny sur Meuse, Bossus les Rumigny, Bourg-Fidèle, Brognon, Cernion, Champlin, Charnois, Chilly, Chooz, Cliron, Deville, Estrebay, Etalle, Eteignières, Fépin, Flaignes-Havys, Fligny, Foisches, Fromelennes, Fumay, Gespunsart, Girondelle, Givet, Gué d'Hossus, Ham les Moines, Ham sur Meuse, Hannappes, Harcy, Hargnies, Haudrecy, Haulmé, Haybes, Hierges, Joigny sur Meuse, La Férée, La Neuville aux Joutes, La Neuville lez Beaulieu, Laifour, Landrichamps, Laval-Morency, Le Châtelet sur Sormonne, Le Fréty, L'Echelle, Lépron les Vallées, Les Hautes Rivières, Les Mazures, Liart, Logny-Bogny, Lonny, Marby, Marlemont, Maubert-Fontaine, Montcornet, Monthermé, Montigny sur Meuse, Murtin et Bogny, Neufmanil, Nouzonville, Prez, Rancennes, Regniowez, Remilly les Pothées, Renwez, Revin, Rimogne, Rocroi, Rouvroy sur Audry, Rumigny, Saint-Marcel, Sécheval, Sévigny la Forêt, Signy le Petit, Sormonne, Taillette, Tarzy, Thilay, Tournavaux, Tournes, Tremblois les Rocroi, Vaux-Villaine, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand.

Article 3 : OBJET DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte est chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional. Il met en œuvre la charte et veille au respect de l'engagement des signataires conformément aux articles L333-1 à L333-4 et R333-1 et suivants du code de l'environnement. Dans le cadre fixé par la charte, il assure également sur le territoire du parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Ses domaines d'action sont :

- contribuer à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche

Le syndicat mixte assure la révision et les modifications de la charte dans les conditions prévues par les textes, il gère la marque « parc naturel régional des Ardennes ».

A cet effet, le syndicat mixte procède ou fait procéder à toute action nécessaire à son objet (études, animations, informations, publications, acquisitions foncières, travaux d'équipements ou d'entretien).

Il accepte :

- d'être mandaté par une ou plusieurs des collectivités ou groupements adhérents au syndicat mixte et agir en leur nom pour effectuer les opérations qui lui sont confiées, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage,
- de négocier et de porter des politiques contractuelles territoriales ou thématiques,
- de se porter candidat au pilotage de programmes nationaux, européens, internationaux ou répondre à des appels à projets,
- de collaborer par tout moyen (convention et contrat notamment) avec des partenaires, de France ou de Belgique, notamment les communes limitrophes, les établissements publics, la ville-porte, les communes liées par convention, les groupements de communes qui le souhaitent, les autres parcs naturels régionaux pour, ponctuellement, étendre son action suivant ses domaines de compétences et les thèmes développés.

Article 4 : ADHÉSION ET RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE

a) Adhésion :

Les collectivités et leurs groupements autres que ceux qui sont mentionnés à l'article 2, situés pour tout ou partie dans le périmètre du parc, peuvent être admis à faire partie du syndicat mixte, par une décision prise à la majorité des deux tiers du comité syndical. Si cette admission intervient pendant la période de classement, elle sera assujettie au paiement d'un droit forfaitaire fixé par le comité syndical.

b) Retrait :

Un membre peut être admis à se retirer du syndicat par décision du comité syndical. La décision est prise à la majorité des deux tiers par le comité syndical réuni en assemblée extraordinaire.

Article 5 : DUREE

Le syndicat mixte est créé pour une durée illimitée.

Article 6 : PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte exerce ses missions sur le territoire des communes adhérentes.

Après accord du comité syndical, des actions pourront être menées hors de son périmètre d'intervention dans le cadre de conventions passées avec des partenaires et pour des objets liés aux objectifs de la charte.

Article 7 : COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres délibérants :

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé des délégués des collectivités ci-après dont les différents collèges sont définis dans les conditions suivantes :

- collège de la région Grand Est : 5 délégués, dont le président de la région ou son représentant (un délégué = 10 voix)
- collège du département des Ardennes : 5 délégués, dont le président du département ou son représentant (un délégué = 10 voix)
- collège de la ville-porte : 1 délégué (un délégué = 1 voix)
- collège du territoire :
  - communes : un délégué titulaire par commune (un délégué = 1 voix)
  - E.P.C.I. : 1 délégué par EPCI (un délégué = 1 voix)

Un délégué est un représentant désigné par la collectivité à laquelle il appartient, il ne peut délibérer qu'au titre d'un seul collège.

Chaque collectivité du collège du territoire désigne un titulaire et un suppléant. Le suppléant n'a voix délibérative qu'en l'absence du titulaire. Seul le titulaire est convoqué. En cas d'empêchement, il lui appartient de prévenir son suppléant.

Les mandats des délégués membres du comité syndical prennent fin à l'expiration des mandats qu'ils détiennent dans les collectivités et établissements qui les ont désignés. Les collectivités procèdent à la désignation de leurs délégués après chaque élection.

En cas de défaillance (démission, décès…) d'un des membres du comité syndical en cours de mandat, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions que précédemment.

Membres consultatifs :

Ces membres comprennent le représentant désigné par le conseil économique social et environnemental régional, un représentant de l'interconsulaire et un représentant désigné par l'association des amis du parc. Cette association, partenaire du syndicat mixte, a pour membre des habitants, des usagers, des organismes et associations qui sont concernés par le projet de parc. Les membres consultatifs précités n'ont pas voix délibérative.

Article 8 : LE COMITE SYNDICAL

a) Rôle

Le comité syndical gère par ses délibérations les affaires du syndicat mixte.

Il peut déléguer au bureau syndical ou au président une partie de ses attributions à l'exception :

- du vote du budget, de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances, des participations des membres ;
- de l'approbation des comptes ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement du syndicat ;
- de la délégation de la gestion d'un service public;
- de procéder à l'élection des membres du bureau ;
- d'établir et de modifier le règlement intérieur.

Pour préparer ses travaux et faciliter les délibérations, le comité syndical peut créer des commissions ouvertes au milieu socioprofessionnel, aux associations et à toutes personnes compétentes.

b) Fonctionnement

Le comité syndical, sur décision et convocation du président, se réunit au siège du syndicat mixte ou dans une des communes du parc, y compris la ville-porte. Il se réunit au moins deux fois par an en assemblées générales ordinaires. Les séances sont publiques. Néanmoins, le comité syndical peut décider, sur proposition du président ou d'un quart des membres, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Les décisions du comité syndical réuni en assemblée ordinaire sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf pour l'élection des membres du bureau comme indiqué à l'article 9.

Le comité syndical se réunit en assemblée extraordinaire toutes les fois qu'une modification des statuts s'avère nécessaire ; lorsqu'il est saisi d'une demande de retrait d'un membre ; pour prononcer la dissolution du syndicat mixte.

Il peut aussi se réunir en assemblée extraordinaire sur demande du président ou sur demande motivée du bureau ou de la moitié des délégués titulaires. Dans ce dernier cas, la demande portant le motif et les signatures est portée au président qui doit alors réunir le comité syndical dans le délai d'un mois, avec comme ordre du jour le motif porté par les pétitionnaires. Les décisions du comité syndical réuni en assemblée extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le représentant de l'Etat dans la région et le département est invité à participer aux réunions du conseil syndical.

c) Quorum

Le comité syndical ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres en exercice, dûment convoqués, est présente, ou représentée.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion du comité syndical a lieu comme le prévoit le code général des collectivités territoriales. Le comité syndical délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le vote du président est prépondérant en cas d'égalité des voix.

Un membre d'un collège ne peut donner pouvoir écrit de voter en son nom qu'à un autre membre du même collège. Un membre présent ne peut disposer que d'un pouvoir.

Article 9 : LE BUREAU SYNDICAL

Composition

Le bureau est composé de 16 membres dont un président et trois vice-présidents :

- collège de la région Grand Est : 2 délégués détenant chacun 3 voix,
- collège du département des Ardennes : 2 délégués, détenant chacun 3 voix,
- collège des communes : 8 délégués détenant chacun 1 voix,
- collège des EPCI : 3 délégués détenant chacun 1 voix,
- collège de la ville porte : 1 délégué détenant 1 voix.

Les élections des membres du bureau s'effectuent par collège à bulletin secret, à la majorité absolue au 1er tour et à défaut la majorité relative s'applique au 2ème tour.

A l'issue de chaque élection (municipale, intercommunale, cantonale, régionale...), il est procédé au remplacement des membres démissionnaires, ou dont le mandat au nom duquel ils participent aux travaux du comité est venu à échéance ou n'a pas été renouvelé. En cas de défaillance (démission, décès...) d'un des membres du bureau en cours de mandat, il est pourvu à son remplacement lors d'un prochain comité syndical.

Le représentant du CESER et le représentant des Amis du Parc siègent au bureau avec avis consultatif.

Rôle

En application de l'article 8, sur délégation du comité syndical, le bureau assure la gestion courante du syndicat mixte.

Il propose les grandes orientations du parc et établit les projets de budgets.

Il rend compte de ses décisions à la plus proche des réunions du comité Syndical.

Fonctionnement

Le bureau se réunit sur convocation du président au moins une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire.

Les délibérations sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Chaque membre présent ne peut disposer de plus d'un pouvoir.

Les règles de quorum et de procuration du comité syndical s'appliquent aussi au bureau.

Le bureau syndical peut se réunir sur demande motivée de la moitié de ses membres. La pétition, portant le motif et les signatures, est portée au président qui doit alors réunir le bureau syndical dans un délai de 8 jours, avec comme ordre du jour le motif porté par les pétitionnaires. Le bureau syndical ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres, dûment convoqués, est présente ou représentée. Les délibérations sont prises à la majorité absolue.

Le président peut inviter à la séance du bureau syndical des personnes qualifiées qui seront appelées à présenter des éléments soumis à l'appréciation des membres du bureau.

Article 10 : LE PRESIDENT

Le président est l'exécutif du syndicat mixte. Le président et les vice-présidents sont élus par le bureau syndical pour une durée de 3 ans.

Il prépare et exécute les délibérations du comité et du bureau.

Il est l'ordonnateur des dépenses, prescrit l'exécution des recettes et assure l'administration générale du syndicat. Il représente le syndicat mixte en justice et signe les actes juridiques. Il peut exprimer des avis au nom du syndicat en application du code de l'environnement.

Il nomme aux divers emplois créés par le comité syndical et exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le président convoque aux réunions du comité syndical et du bureau. Il invite à ces réunions toute personne dont il estime le concours et l'audition utile. Il dirige les débats et contrôle les votes. Son vote est prépondérant en cas d'égalité des voix.

Le président nomme le directeur après avis du bureau.

Article 11 : LE DIRECTEUR

Le directeur assure, sous l'autorité du président, l'administration générale du Parc :

- il prépare chaque année avec les agents le programme d'activités et le projet de budget pour l'année suivante.
- il assure, sous l'autorité du président, la mise en œuvre, la réalisation et le suivi des programmes et des actions décidés par le comité syndical et le bureau.
- il dirige l'équipe technique avec l'agrément du président dans les limites financières définies par la section de fonctionnement du budget annuel approuvé par le comité syndical. Il définit les profils de poste du personnel et propose les candidatures au président.
- il rend compte de l'activité de ses services au président.

Le directeur assiste aux réunions du comité syndical et du bureau sur demande du président.

Article 12 : SIÈGE SOCIAL DU SYNDICAT MIXTE

Le siège du Syndicat mixte est fixé 91 place de Launet - 08170 Hargnies.

Article 13 : LES ORGANES CONSULTATIFS

Le comité syndical constitue des organes consultatifs destinés notamment à faciliter la préparation du programme d'actions du syndicat, la coordination avec ses partenaires et la réussite de ses objectifs.

En particulier, le comité syndical s'appuie sur :

a) un conseil scientifique tel que prévu dans le projet de charte du parc.

b) une conférence territoriale.

c) des commissions, des groupes de travail contribuant à alimenter les débats et réflexions concourant à la mise en œuvre de la charte du Parc, à ses partenariats et son programme d'actions.

La composition, le rôle et les modalités de fonctionnement de ces organes sont définis dans un règlement intérieur. Ledit règlement sera approuvé par le comité syndical.

Article 14 : LES DISPOSITIONS FINANCIERES DU SYNDICAT MIXTE

Le budget du syndicat mixte pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'équipement destinées à la réalisation de ses missions et de ses objectifs.

Les recettes du syndicat mixte sont celles prévues au code général des collectivités territoriales, ainsi que toute autre recette autorisée par la loi.

a) Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges de structure, les charges de personnel, les dépenses liées à la réalisation des actions et toutes autres dépenses liées au fonctionnement du syndicat.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- les produits d'exploitation,
- les revenus des biens mobiliers et immobiliers du syndicat,
- les participations statutaires de membres telles qu'elles sont fixées à l'article 14 ci-après,
- les participations exceptionnelles des membres pour services rendus,
- les subventions de l'Etat et de divers organismes,
- les éventuelles contributions directes,
- les produits des régies de recettes que le syndicat mixte serait amené à créer,
- les redevances versées par toute personne physique ou morale utilisant la marque déposée,
- ou tout autre recette exceptionnelle.

b) Investissements :

Les dépenses d'investissement sont arrêtées annuellement par le comité syndical, conformément aux objectifs de la charte et aux programmes pluriannuels, en fonction des financements négociés avec les partenaires et des recettes disponibles.

Les recettes d'investissement comprennent :

- les participations et subventions d'équipement (Etat, Europe, Région, Département, collectivités ou autres organismes),
- les participations spécifiques de certains membres délibérants à la réalisation d'infrastructures ou d'équipement, suivant un taux déterminé opération par opération,
- les produits des emprunts contractés par le syndicat mixte,
- le crédit provenant du prélèvement sur la section de fonctionnement,
- les produits exceptionnels (entre autres dons et legs).

Article 15 : PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES

Le budget du syndicat mixte pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'adhésion au syndicat mixte entraîne l'engagement à participer à l'équilibre global du budget de fonctionnement.

Les contributions des membres sont exigibles en totalité dès l'émission du titre de recette par le syndicat mixte.

Les contributions annuelles sont basées sur les participations suivantes :

- 1 euro par habitant (valeur de l'année en cours – population légale issue du dernier recensement général de la population publié) pour les communes,
- 1 euro par habitant (valeur de l'année en cours), la population concernée étant celle des communes de l'EPCI situées dans le périmètre du Parc (population légale issue du dernier recensement général de la population publié) pour les EPCI,-
- 0,15 euro par habitant pour la ville-porte (valeur de l'année en cours – population légale issue du dernier recensement général de la population publié),
- 171 000 euros pour le département
- 171 000 euros pour la région Grand Est

Le comité syndical décide annuellement de l'évolution des cotisations de ses membres dans le cadre du vote de son budget. Dans le cas où le comité syndical souhaite augmenter les contributions statutaires, il devra soumettre ce projet à la région Grand-Est, au département des Ardennes et à l'ensemble de ses membres.

La région Grand-Est et le département des Ardennes apporteront des contributions à parts égales.

Article 16 : COMPTABILITE

Les règles de la comptabilité publique sont applicables au syndicat mixte. Les fonctions de comptable public du syndicat mixte sont exercées par le trésorier de Fumay.

Article 17 : REGLEMENT INTERIEUR

Le syndicat mixte se dote d'un règlement intérieur approuvé à la majorité simple des suffrages exprimés par le comité syndical et ayant notamment vocation à préciser en tant que de besoin l'application des différentes dispositions des présents statuts.

Article 18 : MODIFICATION DES STATUTS

Les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du comité syndical réuni en assemblée extraordinaire.

Article 19 : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte est dissous de plein droit à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire.

En dehors des cas de dissolution de plein droit, le syndicat mixte peut être dissous, d'office ou à la demande des membres qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département des Ardennes.

La répartition de l'actif et du passif entre les parties contractantes, sera réalisée au prorata de leur participation aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat mixte, en application des dispositions des articles L.5211-25-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales.

La répartition du personnel concerné, entre les personnes morales membres du syndicat mixte, s'effectuera conformément aux dispositions applicables à l'article L.5212-33 du Code général des collectivités territoriales.

Article 20 : DISPOSITIONS NON PREVUES

Les dispositions non prévues dans les présents statuts ou dans le règlement intérieur seront réglées en application du code général des collectivités territoriales.

Préfecture 08

8-2019-07-12-002

Ordre du jour CDAC du 22 août 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES ARDENNES

Direction de la Coordination et de
l'Appui aux Territoires
Bureau de l'Action Économique
et de l'Emploi

Secrétariat de la C.D.A.C.

Charleville-Mézières, le 12 JUIL. 2019

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Réunion du 22 août 2019 – Salle Rouget de Lisle

ORDRE DU JOUR

14 h 30 :

Examen de la demande d'autorisation n°54-2019 présentée par la SAS IMMALDI ET COMPAGNIE, relative à l'extension par démolition-reconstruction du magasin ALDI actuel, sur la commune de Charleville-Mézières, rue du Theux.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Thomas ROYER

SDIS 08

8-2019-05-29-014

2019-543 Portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
- Promotion du 14 juillet 2019 -

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRÊTÉ N° 2019-543

portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

- Promotion du 14 juillet 2019 -

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Pascal JOLY en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 modifié relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu l'avis du Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Ardennes en date du 21 mai 2019 ;

Sur proposition de Madame la Directrice des services du cabinet du préfet des Ardennes ;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers du corps départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes dont les noms suivent :

Médaille échelon BRONZE :

- **Madame Mélanie BARBERON**, caporale de sapeurs-pompiers volontaires, affectée au centre d'incendie et de secours de CHATEAU-PORCIEN ;

- **Monsieur Damien CAUCHON**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MACHAULT ;

- **Monsieur Corentin COPINNE**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de NOUVION SUR MEUSE ;

- **Monsieur Ludovic DESPAS**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de HAYBES ;

- **Monsieur Adrien FRANCOIS**, sapeur-pompier volontaire de 1° classe, affecté au centre d'incendie et de secours de RAUCOURT ;

- **Monsieur Thibaut FREAL**, sergent de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ;

- **Monsieur Tony GABREL**, sapeur-pompier volontaire de 1° classe, affecté au centre d'incendie et de secours de CHAUMONT-PORCIEN ;

- **Monsieur Yohann GUILLAUME**, sapeur-pompier volontaire de 1° classe, affecté au centre d'incendie et de secours de RAUCOURT ;

- **Madame Clémence HALLALI**, infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, affectée au groupement santé et secours du SDIS ;

- **Madame Caroline JOBERT**, caporale-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires, affectée au centre d'incendie et de secours de RETHEL ;

- **Monsieur Constant JUSTINE**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MONTHERMÉ ;

- **Madame Coralie LAMBERT**, caporale-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires, affectée au centre d'incendie et de secours de MONTHERMÉ ;

- **Monsieur Fabrice LETIERCE**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de NOUVION SUR MEUSE ;

- **Monsieur Geoffroy LINDEN**, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MOUZON ;

- **Madame Jennifer MAGUIN**, sapeure-pompier volontaire de 1° classe, affectée au centre d'incendie et de secours de POIX-TERRON ;

- **Madame Sandra REMY**, caporale-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires, affectée au centre d'incendie et de secours de NOVION-PORCIEN ;

- **Monsieur Christophe YAHIAOUI**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de POIX-TERRON ;

Médaille échelon ARGENT :

- **Madame Angélique BARRÉ,** sergente-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires, affectée au centre d'incendie et de secours de CHAUMONT-PORCIEN ;

- **Monsieur Ludovic BIRDEN**, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de SEDAN ;

- **Monsieur Jean-Luc BOBLET**, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MOUZON ;

- **Monsieur Akim BOUZIDI**, sergent de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de HAYBES ;

- **Monsieur Aurélien COEURIOT**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de POIX-TERRON ;

- **Monsieur Jérémy COURAYER**, sergent de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de RETHEL ;

- **Monsieur Laurent DUHAMEL**, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, affecté au centre d'incendie et de secours de SEDAN ;

- **Monsieur Frédéric FAVRIL**, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels, affecté au centre d'incendie et de secours de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ;

- **Monsieur Jérémy KUBIK**, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de RETHEL ;

- **Monsieur Christophe LOPEZ**, sapeur-pompier volontaire de 2° classe, affecté au centre d'incendie et de secours de RAUCOURT ;

- **Monsieur Olivier LORENT**, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de REVIN ;

- **Monsieur Fabrice MABILAT**, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de GIVET ;

- **Monsieur Julien MANNBAR**, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MOUZON ;

- **Monsieur Pierre-Damien MANON**, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, affecté au centre d'incendie et de secours de VIREUX-MOLHAIN ;

- **Monsieur André MLYNARCZYK**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours d'ATTIGNY ;

- **Monsieur Olivier PIEROT**, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, affecté au centre d'incendie et de secours de SEDAN ;

Médaille échelon OR :

- **Monsieur Gilles BILLAUDEL**, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de BOGNY SUR MEUSE ;

- **Monsieur Eric CATTANT**, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de GIVET ;

- **Monsieur Michaël COLLIGNON**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de REVIN ;

- **Monsieur Sébastien COUVRET**, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MACHAULT ;

- **Monsieur Frédéric DAPREMONT**, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de RETHEL ;

- **Monsieur Vincent FLEURY**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MONTHOIS ;

- **Monsieur Dominique FRANCOIS**, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ;

- **Monsieur Arnaud GUENARD**, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de CHATEAU-PORCIEN ;

- **Monsieur Patrick LINDEN**, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de MOUZON ;

- **Monsieur Benoît TOUSSAINT**, lieutenant 2° classe de sapeurs-pompiers professionnels, affecté au centre d'incendie et de secours de SEDAN ;

- **Monsieur Bruno TREUTENAERE**, médecin-commandant de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au groupement santé et secours du SDIS ;

Médaille échelon GRAND'OR :

- **Monsieur Jean-Pierre BISTAK**, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de RAUCOURT ;

Article 2 : La Directrice des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture et dans les sous-préfectures et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 29 MAI 2019

Le Préfet,

Pascal JOLY

SDIS 08

8-2019-05-06-007

460/2019/SDIS Portant organisation du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'année 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté n° 460/2019/SDIS

Portant organisation du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'année 2019

Le préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers, notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2000-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de cadets de sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 8 août 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les à sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Pascal JOLY en qualité de Préfet des Ardennes ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

1, Place de la Préfecture – B.P. n° 60002 - 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES Cédex – Téléphone: 03-24-59-66-00
Site Internet des services de l'Etat : www.ardennes.pref.gouv.fr

ARRETE

Article 1er : L'union départementale de sapeurs-pompiers affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France est chargée de présenter les candidats au brevet national de Jeunes Sapeurs-Pompiers. A cet égard le jury d'examen pour l'obtention du brevet national de Jeunes Sapeurs-Pompiers est fixé par le présent arrêté.

Article 2 : Le SDIS des Ardennes organise pour la session 2019 les épreuves réglementaires du brevet national de Jeunes Sapeurs-Pompiers, sanctionnant les connaissances des candidats.

Article 3 : Le jury d'examen, présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant est composé comme suit :

- Le directeur départemental en charge de la jeunesse ou son représentant ;
- Le Médecin chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours, ou son représentant ;
- La Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Ardennais ou son représentant ;
- Capitaine Arnaud DONNET, Officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels ;
- Capitaine Guy BRICHET, Officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires ;
- Lieutenant Michel BREL en sa qualité de Formateur des Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- Adjudant-chef Frédéric POINOT titulaire de l'unité de valeur de formation d'encadrement des activités physiques de niveau 2 (éducateur des activités physiques).

Article 4 : Les épreuves du brevet national de Jeunes Sapeurs-Pompiers sont les suivantes :

1) Evaluation du module prompt secours sanctionnée par l'obtention du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1.

2) Deux épreuves écrites sous forme d'un questionnaire portant l'une, sur l'incendie et l'autre sur les opérations diverses.

3) Quatre épreuves pratiques portant sur la mise en œuvre : de l'appareil respiratoire isolant ; du lot de sauvetage et de protection contre les chutes et des échelles aériennes ; des établissements en binôme et de l'utilisation des lances ; des matériels d'opérations diverses.

4) Quatre épreuves sportives : une épreuve aquatique ; une épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier ; une épreuve d'endurance ; une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs. Les épreuves organisées par le service formation du Service Départemental d'Incendie et de Secours se déroulent sous forme de contrôles continus.

Les modalités d'organisation et de validation de ces épreuves sont précisées dans le référentiel d'évaluation annexé à l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers publié au Journal Officiel de la République Française le 31 octobre 2015.

Les épreuves 2) et 3) se dérouleront le samedi 29 juin 2019 sur le site du centre ACIER sis rue Albert Caquot à Charleville-Mézières. A l'issue des épreuves, le jury d'examen se réunira le samedi 29 juin 2019 à 17 heures au Centre d'Incendie et de Secours de Charleville-Mézières situé 27 rue de la Vieille Meuse à Charleville-Mézières.

Article 5 : En cas d'échec lors des évaluations, constaté par le jury, le jeune sapeur-pompier est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois aux épreuves non réussies, dans un délai de douze mois. A ce titre, la date de rattrapage proposée est le samedi 28 septembre 2019 sur le site du centre ACIER sis rue Albert Caquot à Charleville-Mézières.

Article 6 : La Directrice des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat et dont une copie sera adressée au Ministre de l'Intérieur et au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

Charleville-Mézières, le - 6 MAI 2019

Le Préfet,

Pascal JOLY